

**Syndicat Intercommunal des Eaux  
du Plateau de Crémieu**

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ  
DES SERVICES  
DE  
L'EAU POTABLE  
ET  
DE L'ASSAINISSEMENT**

**EXERCICE 2014**

480 Rue Philippe Tassier - 38460 OPTEVOZ  
Téléphone. 04/74/83/83/01 - Télécopie 04/74/83/82/78 - Courriel [siepc@siepc.org](mailto:siepc@siepc.org)

# Sommaire

<i>Sommaire</i>	1
<i>Présentation du S.I.E.P.C.</i>	2
<i>Le service d'eau potable</i>	3
<i>Schéma de fonctionnement du réseau de distribution d'eau potable</i>	7
<i>Synoptique du réseau</i>	8
<i>Les volumes d'eau prélevés</i>	9
<i>Achat et vente en gros</i>	10
<i>L'évolution du nombre des abonnés et des volumes distribués</i>	11
<i>Statistiques sur les volumes distribués</i>	12
<i>La qualité de l'eau</i>	13
<i>Indice de connaissance et de gestion du réseau d'eau potable</i>	14
<i>Le service d'assainissement</i>	15
<i>Photographie des réseaux d'assainissement</i>	17
<i>Indice de connaissance et de gestion du réseau d'assainissement</i>	18
<i>Service d'assainissement non collectif</i>	19
<i>Indice de connaissance et de gestion du réseau du SPANC</i>	22
<i>Prix des services de l'eau potable et de l'assainissement</i>	23
<i>Évolution des tarifs</i>	24
<i>Taux d'impayés</i>	26
<i>Principaux investissements de l'année 2013</i>	27
<i>Endettement des services</i>	29
<i>Evolution des investissements et de l'endettement</i>	31
<i>Comptes administratifs</i>	32

# Présentation du S.I.E.P.C.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu (S.I.E.P.C.) a été créé par arrêté Préfectoral du 23 Août 1951. Il exerce trois compétences à titre optionnel :

- la production et la distribution d'eau potable (compétence initiale)
- la collecte et le traitement des eaux usées (compétence acquise en 1993)
- les contrôles des ouvrages d'assainissement non collectif (compétence acquise en 2006).

COMMUNES	DATES ADHESION AUX DIFFERENTS SERVICES		
	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
1 - ANNOISIN CHATELANS	27/12/1976	01/07/1996	01/01/2006
2 - LA BALME LES GROTTES	23/08/1951	01/07/1999	01/01/2006
3 - CHARETTE	10/04/1957	---	---
4 - CHOZEAU	---	---	13/12/2006
5 - DIZIMIEU	07/02/1997	07/02/1997	01/01/2006
6 - HIERES SUR AMBY	23/08/1951	01/07/1993	01/01/2006
7 - LEYRIEU	23/08/1951	01/07/1993	01/01/2006
8 - OPTEVOZ	23/08/1951	01/07/1993	01/01/2006
9 - PARMILIEU	02/07/1964	01/07/1996	01/01/2006
10 - ST BAUDILLE DE LA TOUR	23/08/1951	01/07/1993	01/01/2006
11 - ST ROMAIN DE JALIONAS	23/08/1951	---	01/01/2006
12 - SICCIEU ST JULIEN CARISIEU	27/12/1976	01/07/1993	01/01/2006
13 - TIGNIEU JAMEYZIEU	22/01/1952	---	01/01/2006
14 - VERNA	01/08/1958	01/07/1993	01/01/2006
15 - VERTRIEU	17/07/1990	01/07/2000	01/01/2006
16 - VILLEMOIRIEU	---	---	13/12/2006

# Le réseau d'eau potable

Le SIEPC exploite dans sa totalité des eaux d'origine souterraine. Ces eaux sont retenues sous terre par des substratums imperméables et filtrées par des alluvions de type fluvio glaciaire. De ce fait ces eaux sont de meilleure qualité que les eaux superficielles et le traitement à appliquer est souvent plus léger. Elles sont mieux protégées des pollutions bactériologiques (filtration par le sol) mais sont vulnérables aux pollutions chimiques (nitrates, atrazine, etc.). La Loi impose des périmètres de protection des captages afin de préserver la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine.

## SITES DE PRODUCTION

Le SIEPC possède sept sites de production sur l'ensemble du territoire :

### ➤ CAPTAGE DE PRÉ-BONNET - OPTEVOZ :

Les ouvrages de ce captage sont implantés sur le territoire de la commune d'Optevoz à 0,6 Km au nord ouest du centre du village au lieu dit « le Vernay ».

### ➤ CAPTAGE DE L'ÉTANG DE BAS – SICCIU

L'ouvrage de captage a été implanté en 1951 à 1 Km environ du centre du village de Siccieu au lieu dit « Pré de bas ». L'eau de la nappe s'infiltré dans un puits situé sous la station de pompage. Ce captage distribue l'eau à deux communes du haut service :

La Commune d'Annoisin-Châtelans

La Commune de Siccieu St Julien

### ➤ CAPTAGE DE LONGCHAMP – VERTRIEU

L'ouvrage implanté à 0,3 Km environ à l'Est du village de Vertrieu au lieu dit « Le Château » date de 1938. Le captage est situé à 10 m de la station, c'est un puits de type filtrant. Ce captage distribue l'eau à deux communes du haut service :

La Commune de Vertrieu

La Commune de Parmilieu

### ➤ CAPTAGE DES TRONCHES - DIZIMIEU

L'ouvrage date de 1963 mais il a été modernisé en 1972 afin d'optimiser le rendement des pompes. Il est implanté sur la commune de Dizimieu au lieu dit « Le Bourbou ». Le captage est un puits de 6,47 m de profondeur par rapport au sol.

### ➤ CAPTAGE DE LA SALETTE - LA BALME LES GROTTES

L'ouvrage a été créé en 1947 pour desservir la commune de Parmilieu mais n'a été utilisé qu'à compter de 1984. Il est situé à environ 0,6 Km du centre du village de la Balme les grottes au lieu dit « Salette ».

### ➤ CAPTAGE DE CHOZELLE - TIGNIEU-JAMEYZIEU

Ce site n'est guère utilisé actuellement car les eaux sont de mauvaise qualité, avec un taux de nitrate supérieur à 50 mg/l.

### ➤ CAPTAGE DES BARMETTES – HIERES SUR AMBY

Ce nouvel ouvrage a été mis en service en 2010 pour desservir les communes du bas service, en complément de la station de Pré Bonnet. Il est situé au lieu dit les Barmettes (entrée de Hières sur Amby coté val d'amby) et son débit maximal autorisé est de 80 m<sup>3</sup>/Heure.

## UNITÉS DE STOCKAGE

Le SIEPC possède quatorze sites de stockage sur l'ensemble du territoire :

### RÉSERVOIRS HAUT SERVICE

#### ➤ RÉSERVOIR DU MONT MICLAS - OPTÉVOZ

Ce réservoir est implanté à une cote trop plein de 406m et à une côte radier de 401m. Sa capacité est de 350 m<sup>3</sup> et il est alimenté par la station d'Optevoz. C'est un réservoir sur tour qui alimente les communes d'Optevoz, de St Baudille de la Tour et de Charette en permanence. Lors des trois mois d'été lorsque les niveaux des nappes baissent, il alimente la commune de Siccieu. Il peut également desservir la commune de Parmilieu en cas de problème.

#### ➤ RÉSERVOIR DU MOLLARD – ANNOISIN CHATELANS

C'est la station de Siccieu qui remplit ses 200 m<sup>3</sup> de réserve. Situé à une hauteur de 436,50 m et semi enterré, il distribue l'eau à la seule commune d'Annoisin-Châtelans.

#### ➤ RÉSERVOIR DE CHATELANS – ANNOSIN CHATELANS

Cet ouvrage est alimenté par la station de l'Étang de Bas de Siccieu et dessert le hameau de Chatelans sur la commune d'Annoisin. Il possède une réserve de 50 m<sup>3</sup> et est situé à une hauteur de 405 m.

#### ➤ RÉSERVOIR DU GRAND MOLLARD – SICCIU ST JULIEN

Situé aux côtes trop plein de 389,64 m et radier 386 m, ce réservoir semi enterré, a une capacité de 350 m<sup>3</sup>. Il est principalement approvisionné par la station de pompage de Siccieu et, en été, par la station d'Optevoz. Il alimente la commune de Siccieu St Julien Carizieu.

#### ➤ RÉSERVOIR DE SUPTILIEU – PARMILIEU

Ce réservoir semi enterré a une capacité de 200 m<sup>3</sup> et culmine aux côtes trop plein de 394,54 m et radier de 392,04 m. Il est alimenté par la station de Vertrieu et dessert la commune de Parmilieu.

#### ➤ RÉSERVOIR DE VERTRIEU

Ce réservoir est semi enterré avec une capacité de 300 m<sup>3</sup>. Ses côtes trop plein et radier sont respectivement de 249 m et 244 m. Il est alimenté par la station de Longchamp et sert à la desserte de la commune du même nom.

#### ➤ RÉSERVOIR DU MONT ROSSET – DIZIMIEU

C'est un réservoir semi enterré d'une capacité de 500 m<sup>3</sup>. Ses côtes trop plein et radier sont respectivement de 407 m et 402,99 m, est approvisionné par la station des Tronches et dessert la commune de Dizimieu.

#### ➤ RÉSERVOIR DE TORJONAS – ST BAUDILLE DE LA TOUR

Cet ouvrage situé sur la commune de St Baudille de la Tour est utilisé pour la réserve incendie. Sa côte trop plein est de 387,34 m et sa côte radier de 383,44 m et possède une réserve de 75,66 m<sup>3</sup>

#### ➤ RÉSERVOIR DE SURBAIX – ST BAUDILLE DE LA TOUR

Ce réservoir est déconnecté du réseau. Il sert uniquement lors du lavage du réservoir d'Optevoz.

#### ➤ RÉSERVOIR DU SERVERIN – PARMILIEU

Ce réservoir alimente l'internat du Serverin sur la commune de Parmilieu.

### RÉSERVOIRS BAS SERVICE

#### ➤ RÉSERVOIR DE LA SERRA – VERNA

Situé sur la côtière, au lieu dit La Serra, ce réservoir de 1 000 m<sup>3</sup> est enterré. Ses côtes trop plein et radier sont respectivement de 265 m et 269 m. Son remplissage se fait par la colonne gravitaire de 250. Il alimente la commune de Verna et le hameau de Bourcieu et dessert les communes de Leyrieu, St Romain de Jalionas et Tignieu - Jameyzieu par l'intermédiaire des réservoirs situés en aval.

#### ➤ RÉSERVOIR DU MOLLARD D'ARGEAT – LEYRIEU

Ce réservoir est semi enterré et a une capacité de 500 m<sup>3</sup>. Son trop plein culmine à 261 m et son radier à 256,35 m. Il reçoit les eaux de la conduite gravitaire qui descend de la station d'Optevoz, afin d'alimenter les communes de Leyrieu et de St Romain de Jalionas.

### ➤ RÉSERVOIR DES COTES – TIGNIEU JAMEYZIEU

C'est un réservoir sur tour d'une capacité de 1 000 m<sup>3</sup>. Ses côtes trop plein et radier sont respectivement de 259,86 m et 255,36 m. Il est essentiellement alimenté par le gravitaire. En période d'étiage, il reçoit les eaux achetées au SIVOM de PONT DE CHERUY et occasionnellement celles de la station de pompage de Tignieu. Il pourvoit à l'alimentation de la commune de Tignieu Jameyzieu.

### ➤ RÉSERVOIR DE SAINT ROC – LA BALME LES GROTTES

C'est un réservoir semi enterré d'une capacité de 300 m<sup>3</sup>. Ses côtes trop plein et radier sont respectivement de 259,86 m et 255 m. Il est rempli toute l'année par la station de la Salette sur la commune de la Balme les Grottes. Il peut recevoir les eaux de la station de Pré Bonnet de la commune d'Optevoz.

## CANALISATIONS

On peut distinguer 3 types de conduites qui se différencient par leur diamètre et leur utilité.

### ➤ CONDUITES D'ADDUCTION

Ces conduites relient les sites de production aux réservoirs. Elles sont généralement de gros diamètre (au minimum 100 mm).

### ➤ CONDUITES DE DISTRIBUTION

Ce sont les canalisations qui partent des réservoirs et s'étendent sur l'ensemble du territoire.

### ➤ BRANCHEMENTS

C'est la plus petite des conduites car elle alimente l'abonné à partir d'un piquage sur la conduite de distribution. Son diamètre est généralement compris entre 25 et 32 mm.

## AUTRES OUVRAGES DE DISTRIBUTION

Sur le réseau, on trouve également différents ouvrages intervenant sur la qualité de l'eau système de traitement au dioxyde de chlore (bac dessableur), sur la pression (accélérateurs et surpresseurs) et sur le comptage (compteurs généraux).

### ➤ SURPRESSEUR DU ROCHER

Cet ouvrage situé sur la commune d'Annoisin permet d'alimenter les abonnés situés sur le haut du lieu dit Le Rocher, en particulier le nouveau groupe scolaire.

### ➤ SURPRESSEUR DE LA THUILE

Cet ouvrage situé en lieu et place de l'ancien bac dessableur sur la commune d'Optevoz, permet d'alimenter les abonnés situés sur la route de Chatelans.

### ➤ SURPRESSEUR DE LEYRIEU

Cet ouvrage est situé dans l'enceinte du réservoir de Leyrieu et permet de renvoyer une partie du volume de cet ouvrage sur un réseau surpressé alimentant la partie haute de la dite commune.

### ➤ SURPRESSEUR DU PIN

Cet ouvrage est situé sur la commune de Dizimieu et permet d'alimenter la ferme du pin

### ➤ SURPRESSEUR DE LA MONTAGNE

Cet ouvrage est situé sur la commune de Parmilieu et permet d'alimenter le lieu dit du même nom. Il possède un réservoir.

### ➤ SURPRESSEUR DE CHATANAY

Il est situé au pied du réservoir sur tour de Tignieu et permet d'alimenter une partie du secteur des côtes (environ 150 abonnés)

### ➤ SURPRESSEUR DU VAL D'AMBY

Il est situé vers les anciennes usines à chaux de Saint Baudille et sert à l'alimentation de quatre habitations.

### ➤ SURPRESSEUR DE LA SERRA

Cet ouvrage, situé dans le réservoir de Verna, a été mis en service en 2010. Il permet de d'améliorer la desserte en eau potable des habitants du hameau de Bourcieu à Hières/Amby et du Village de Verna.

### ➤ ACCÉLÉRATEUR DE LA BROSSÉ

Il est situé sur la commune de la Balme. Il permet de surpresser l'eau de la station de La Salette pour l'acheminer vers les habitants d'Hières sur Amby. Ce mode de fonctionnement est opérationnel uniquement en période de fort étiage.

### ➤ COMPTEURS GÉNÉRAUX

Ils sont installés sur les conduites principales, pratiquement avant chaque entrée de commune. Ils permettent de connaître le volume d'eau distribuée pour ensuite faire la différence avec le volume consommé par les abonnés. Le résultat obtenu nous donne un rendement de production et permet la détection d'éventuelles fuites. Nous disposons actuellement de 49 compteurs généraux dispatchés sur l'ensemble de notre réseau.

Ce relevé est assuré aujourd'hui par le système de télégestion. Il est effectué tous les jours.

Le tableau ci-dessous, établi selon les données issues du SIG, donne les principales longueurs du réseau d'eau potable par commune.

COMMUNES	LONGUEUR DES RESEAUX EN ML			NOMBRE	
	Canalisations	Branchements	Total	Ouvrages	Poteaux Incendie
Annoisin- Chatelans	12 110	4 365	16 475	433	13
La Balme les Grottes	21 595	6 579	28 174	606	24
Charette	12 348	3 625	15 972	356	14
Dizimieu	17 716	6 925	24 641	498	21
Hières sur Amby	20 093	6 972	27 065	742	30
Leyrieu	14 864	5 483	20 348	491	16
Optevoz	15 178	4 320	19 498	535	27
Parmilieu	14 740	4 115	18 855	441	17
St Baudille de la Tour	24 765	5 779	30 545	595	33
St Romain de Jalionas	35 921	14 196	50 116	1 656	66
Siccieu st Julien	15 181	3 157	18 337	385	11
Tignieu Jameyzieu	55 014	29 066	84 080	3 041	129
Verna	6 704	1 147	7 851	184	8
Vertrieu	7 647	3 113	10 760	459	13
<b>Totaux</b>	<b>273 876</b>	<b>98 841</b>	<b>372 717</b>	<b>10 422</b>	<b>422</b>

\* dans les ouvrages sont comptabilisés : les bouches à clé, vannes, points d'écoute, ventouses, vidanges, compteurs généraux, clapet anti-retour, chasse d'eau

Ce tableau ci-dessous, démontre les renforcements ou créations de branchements et/ou de réseaux, réalisés dans l'année 2014. Il a été établi selon les données issues du SIG.

COMMUNES	LONGUEUR DES RESEAUX EN ML			
	Extension Réseau	Reprise et/ou Renf. Réseau	Création Branchement	Reprise et/ou Renf. Branch.
Annoisin- Chatelans		44	7	117
La Balme les Grottes		173	13	71
Charette				
Dizimieu			12	9
Hières sur Amby		1	10	54
Leyrieu	64		32	28
Optevoz	128	90	24	40
Parmilieu		1	1	5
St Baudille de la Tour	8	137	41	45
St Romain de Jalionas	105	408	89	94
Siccieu st Julien				6
Tignieu Jameyzieu	119	552	225	100
Verna			66	
Vertrieu			4	2
<b>Totaux</b>	<b>422</b>	<b>1 406</b>	<b>524</b>	<b>571</b>

Au vu de ces données si nous divisons la longueur du renforcement de réseau par la longueur de réseau (x 100), le taux de renouvellement de réseau pour l'année est de 0,51 % et, 0,58 % pour les reprises de branchement.

# Schéma de fonctionnement du réseau de distribution d'eau potable

Sites de Production	Réservoirs	Communes desservies	Fonctionnement
<b>LONGCHAMP VERTRIEU</b>	Vertrieu (300 m <sup>3</sup> - Vertrieu)	Vertrieu	Permanence
	Serverin Suptilieu (200 m <sup>3</sup> - Parmilieu)	Internat du Serverin Parmilieu Parmilieu	Permanence
<b>LES TRONCHES DIZIMIEU</b>	Le Mont Rosset (500 m <sup>3</sup> - Dizimieu)	Dizimieu	Permanence
<b>ETANG DE BAS SICCIEU</b>	Le Mollard (200 m <sup>3</sup> - Annoisin)	Annoisin Chatelans	Permanence
	Chatelans (50 m <sup>3</sup> )	Annoisin chatelans	Permanence
	Le Grand Mollard (350 m <sup>3</sup> - Siccieu)	Siccieu St Julien Carizieu	Permanence
<b>PRE-BONNET - OPTEVOZ</b> <i>Réseau Haut service</i>	Mont Miclas (350 m <sup>3</sup> - Optevoz)	Optevoz St Baudille Charette	Permanence Permanence Permanence
	Le Grand Mollard (350 m <sup>3</sup> - Siccieu)	Siccieu	En secours
	Suptilieu (200 m <sup>3</sup> - Parmilieu)	Parmilieu	En secours
	Surbaix 90 m <sup>3</sup>	St Baudille	Hors eau
	Torjonas 60 m <sup>3</sup>	St Baudille	Défense incendie
	La Serra (1 000 m <sup>3</sup> - Verna)	Hières s/Amby Verna	En appoint En appoint
	Mollard d'Argeat (500 m <sup>3</sup> - Leyrieu)	Leyrieu	En appoint
	Les Côtes (1 000 m <sup>3</sup> - Tignieu)	St Romain de Jalionas Tignieu-Jameyzieu	En appoint En appoint
<i>Réseau Bas service</i>	Saint Roc (300 m <sup>3</sup> - La Balme)	La Balme les Grottes	En secours
<b>LES BARMETTES HIERES SUR AMBY</b>	La Serra (1 000 m <sup>3</sup> - Verna)	Hières s/Amby Verna	Permanence Permanence
	Mollard d'Argeat (500 m <sup>3</sup> - Leyrieu)	Leyrieu	Permanence
	Les Côtes (1 000 m <sup>3</sup> - Tignieu)	St Romain de Jalionas Tignieu-Jameyzieu	Permanence Permanence
	Saint Roc (300 m <sup>3</sup> - La Balme)	La Balme les Grottes	En secours
<b>LA SALETTE LA BALME</b>	Saint Roc (300 m <sup>3</sup> - La Balme)	La Balme les Grottes	Permanence
<b>CHOZELLE TIGNIEU</b>	Les Côtes (1 000 m <sup>3</sup> - Tignieu)	St Romain de Jalionas Tignieu-Jameyzieu	En secours En secours
	<b>ACHAT D'EAU SIVOM PONT CHERUY</b>	Les Côtes (1 000 m <sup>3</sup> - Tignieu)	St Romain de Jalionas Tignieu-Jameyzieu

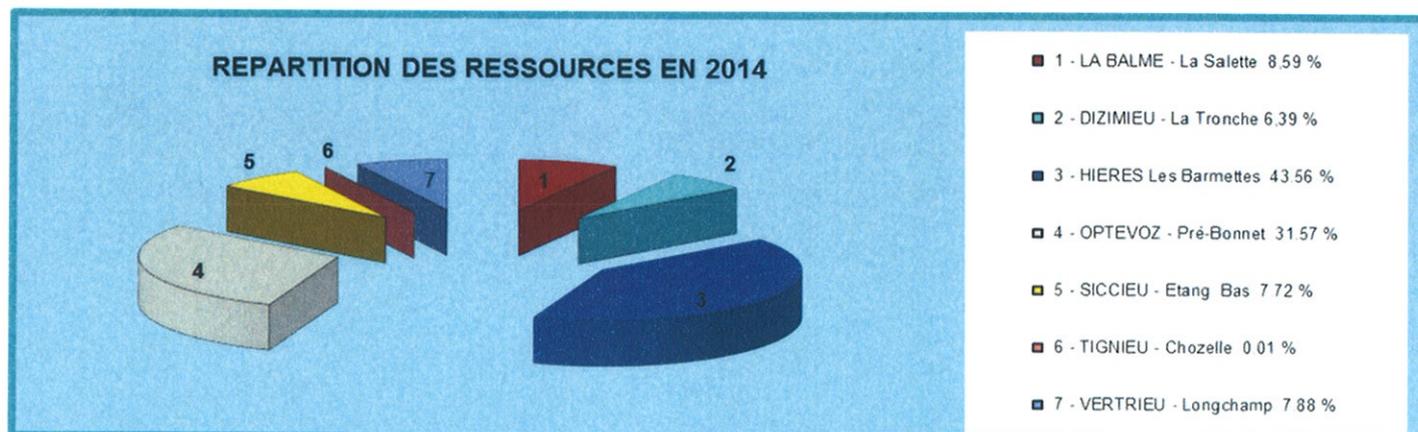


# Les volumes d'eau prélevés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau prélevés par commune et par année.

ANNEES	LA BALME	DIZIMIEU	HIERES Les Barmettes	OPTEVOZ	SICCIEU	TIGNIEU	VERTRIEU	TOTAL
	La Salette	La Tronche		Pré-Bonnet	Etang de Bas	Chozelle	Longchamp	
2008	57 048	88 159		1 689 913	66 599	0	82 826	1 984 545
2009	65 239	105 928		1 553 785	47 877	23 415	94 888	1 891 132
2010	97 638	155 187	31 608	1 587 587	78 904	730	128 156	2 079 810
2011	116 413	142 966	205 480	1 167 607	113 159	162	119 822	1 865 609
2012	74 634	84 826	60 793	1 044 335	87 149	0	97 050	1 448 787
2013	81 380	66 171	300 997	689 511	95 857	7 390	64 713	1 306 019
2014	99 924	78 884	506 507	367 040	89 751	101	91 578	1 162 785

Le graphique ci-dessous représente les proportions de volumes d'eau prélevés par station de production. On observe une baisse significative de ces volumes suite aux travaux de recherche et de réparation de fuites.



La station de Pré-Bonnet est historiquement notre ressource principale. Cependant compte tenu de la pollution au métolachlore de l'eau issue de cette station, les ressources de la Salette, des Barmettes et de l'Etang de Bas fonctionnent en permanence afin de limiter l'impact de cette pollution. Il en est de même pour l'achat d'eau au SIVOM de Pont de Chéry. Le pourcentage de l'eau issue de la station de Pré Bonnet est donc passé de 82 % en 2009 à 31 % en 2014. Dans le cas d'une baisse du niveau du puits de l'Etang de bas, la commune de Siccieu pourrait également être alimentée par Optevoz.

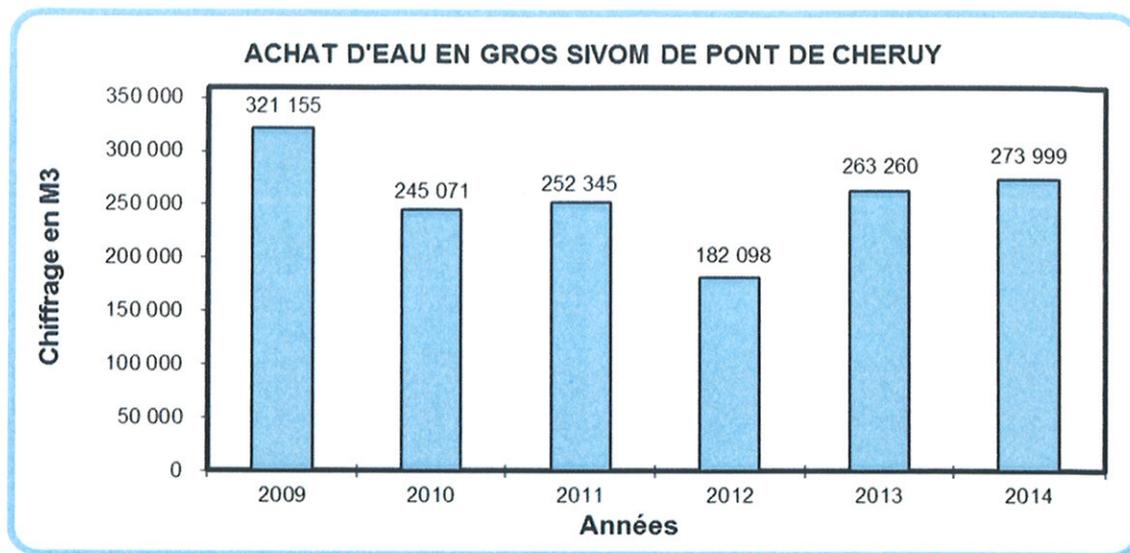
La station des Barmettes alimente uniquement le bas service. Le haut service est toujours alimenté par Pré Bonnet, seule ressource disponible pour les communes de St Baudille, Optevoz, Charette et une partie de Parmilieu

Les eaux de la station de Tignieu peuvent venir en secours et sont mélangées à celles de Pré-Bonnet, des Barmettes et celles achetées au SIVOM de Pont de Chéry.

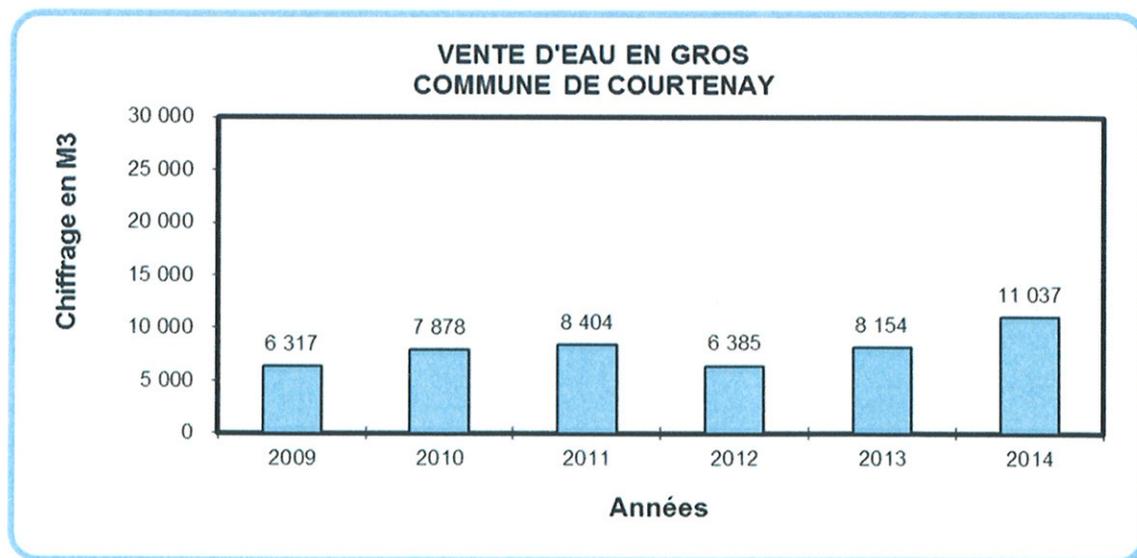
Le SIEPC a un taux de rendement de 63,86 %. L'indice linéaire des pertes en réseau (ILP) est de 5,35 m<sup>3</sup>/km/jour. Cet item résulte du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte. Au vu de ces résultats, nous avons encore beaucoup de travail à entreprendre pour rendre notre réseau performant.

# Achat et vente en gros

Le Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu achète de l'eau en gros au SIVOM DE PONT DE CHERUY pour compléter l'alimentation des Communes de Tignieu-Jamezyeu et de Saint Romain de Jalionas pour limiter l'impact de la pollution au métholachlore que subit le captage de Pré Bonnet. Cet achat se fait par l'intermédiaire d'une interconnexion entre les deux réseaux au niveau de la commune de St Romain.



Il vend de l'eau à la Commune de COURTENAY pour l'alimentation en eau potable du hameau de Boulieu.

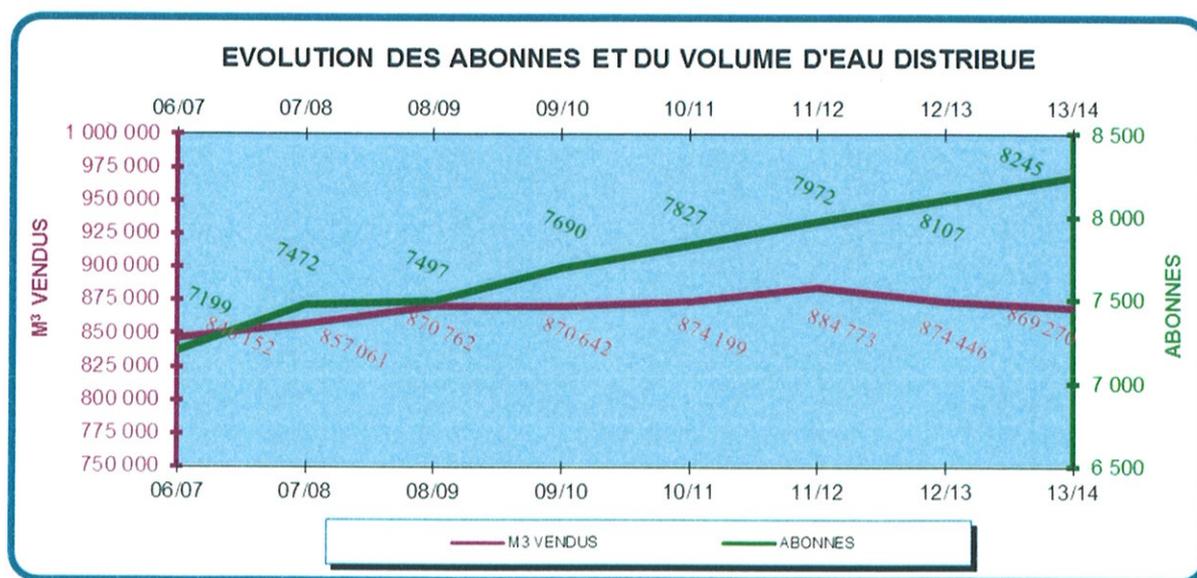


# L'évolution du nombre des abonnés et les volumes d'eau distribués

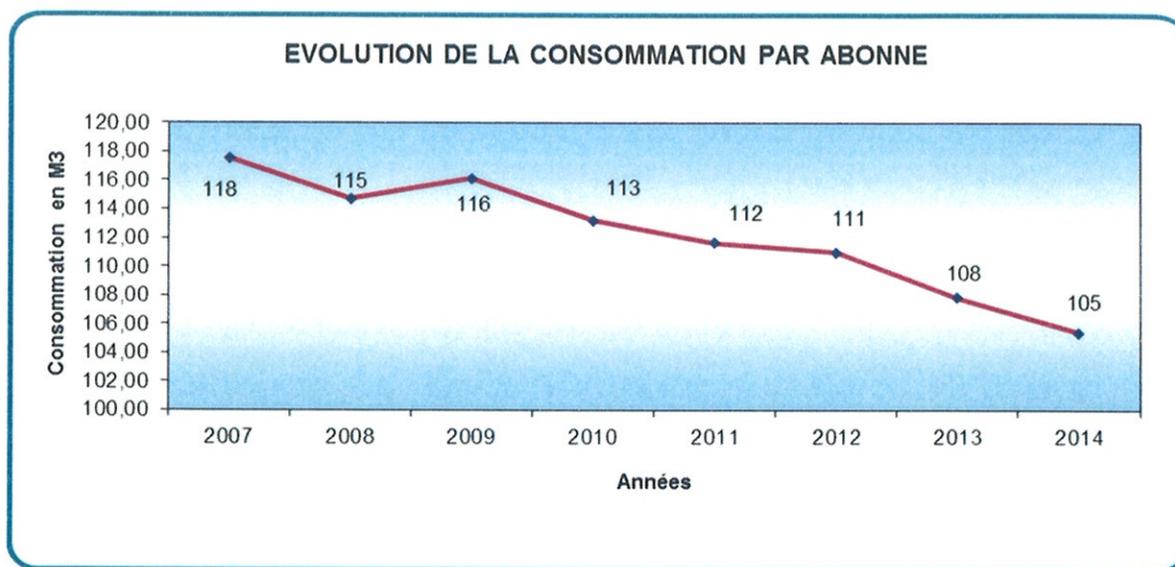
Le tableau suivant précise, pour la saison 2013-2014, le nombre des abonnés et les mètres-cubes vendus par commune.

COMMUNES	POPULATION ESTIMEE AU 01/01/2014	NOMBRE ABONNES	METRES-CUBES VENDUS
ANNOISIN CHATELANS	669	313	34 471
LA BALME LES GROTTES	945	456	66 191
CHARETTE	477	237	22 021
DIZIMIEU	716	381	35 352
HIERES SUR AMBY	1 221	581	55 698
LEYRIEU	786	358	45 307
OPTEVOZ	790	383	36 484
PARMILIEU	677	342	34 339
ST BAUDILLE DE LA TOUR	805	407	37 740
ST ROMAIN DE JALIONAS	3 216	1 402	153 061
SICCIEU ST JULIEN	628	285	24 241
TIGNIEU JAMEYZIEU	6 474	2 659	288 356
VERNA	255	118	10 080
VERTRIEU	677	323	25 929
<b>TOTAL</b>	<b>18 336</b>	<b>8 245</b>	<b>869 270</b>

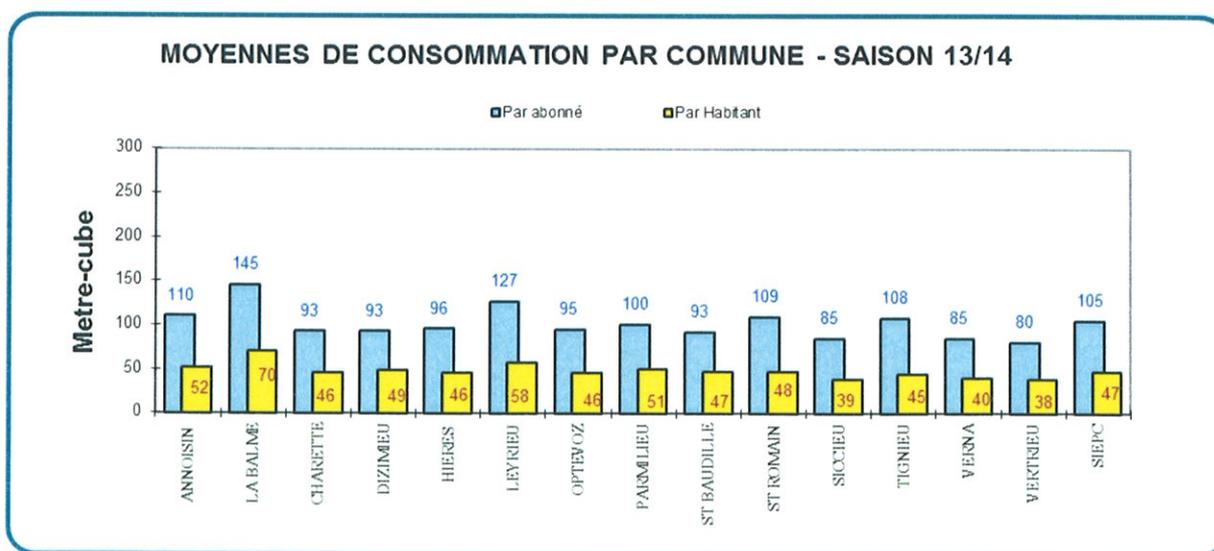
Le graphique ci-dessous fait apparaître une hausse des abonnés, alors que la consommation d'eau de ceux-ci a plutôt tendance à diminuer. Le SIEPC a réalisé 173 nouveaux branchements d'eau potable au cours de l'année 2014.



## Statistiques sur les volumes distribués



La moyenne de consommation par abonné diminue depuis six ans. Elle est passée de 116 m<sup>3</sup> en 2009 à 105 m<sup>3</sup> en 2014.



# La qualité de l'eau

Au total, 190 analyses ont été réalisées sur nos sites.

## Indicateur paramètres physico-chimiques

Année	Nombre de Prélèvements	Nombre de Prélèvements conformes	Taux de conformité
2014	96	80	83.3 %

## Indicateur paramètres bactériologique

Année	Nombre de Prélèvements	Nombre de Prélèvements conformes	Taux de conformité
2014	94	91	96.8 %

## Indicateur de la protection de la ressource

Captages	Date D.U.P	Etat de la procédure	Indice pour la ressource	Débit moyen (m3/j)
Barmette Val d'Amby	25/11/2013	Procédure terminée	100 %	1600
Bourbou	23/05/1991	Procédure terminée (captage public)	80 %	190
Chozelle	06/06/1978	Procédure terminée (captage public)	80 %	766
Etang de Bas		Procédure en cours	40 %	225
Longchamp		Procédure en cours	40 %	393
Pré Bonnet drain		Procédure en cours	40 %	1198
Pré Bonnet Forage n°3		Procédure en cours	40 %	1198
Pré Bonnet Forage n°4		Procédure en cours	40 %	0
Pré Bonnet Puits n°1		Procédure en cours	40 %	1198
Rama		Procédure en cours	40 %	3
Salette		Procédure en cours	40 %	277

Indicateur pondéré sur le débit pour la collectivité : 59.0 %

# Indice de Connaissance et Gestion du Réseau d'Eau Potable

		Nombre de Points	Points obtenus
➡	Existence du plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
➡	Mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
	<b>Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</b>		
➡	Existence d'un inventaire des réseaux avec procédure de mise à jour du plan des réseaux	10	10
➡	Informations sur matériaux et diamètres	5	5
➡	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose	15	15
	<b>Les 30 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</b>		
➡	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
➡	Existence et mise à jour d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
➡	Localisation des branchements sur plan cadastral	10	10
➡	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués	10	
➡	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparation, purges, travaux de renouvellement	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>95</b>

# Réseau de collecte des eaux usées

Le service assainissement, créé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1993, compte aujourd'hui onze communes. Des travaux importants ont été réalisés depuis cette date. Il est à noter que la station d'Optevoz a été réhabilitée en station à lit à macrophytes cette année. Elle est passée d'une capacité de 460 Eq/H à 1 500 Eq/H. et accueille les effluents des communes d'Optevoz et de Siccieu.

Le détail des installations donnera un aperçu de ces réseaux.

## SITES DE TRAITEMENT

COMMUNES	LIEU DIT	TYPE	CAPACITE en Eq/H	BASSINS ou ETAGES
ANNOISIN	Michalieu	LAGUNES	300	3
ANNOISIN	Chatelans	LAGUNES	250	3
LA BALME	Le Bourg	LIT MACROPHYTES	1800	3
LA BALME	La Brosse	LAGUNES	250	2
LA BALME	Travers	LAGUNES	250	3
HIERES	Moulin d'Avaux	LIT MACROPHYTES	1500	2
HIERES	Bourcieu	LIT FILTRANT	200	1
OPTEVOZ	Le village	LIT MACROPHYTES	1500	3
PARMILIEU	Les brosses	LAGUNES	200	3
ST BAUDILLE	Baix	LAGUNES	400	3
ST BAUDILLE	Brotel	LIT MACROPHYTES	200	2
SICCIEU	Carizieu	LAGUNES	200	3
VERNA	Le Marais	BIODISQUE & LIT MACROPHYTES	300	1
VERTRIEU	Bord Rhône	BOUES ACTIVEES	733	

## SITES DE RELEVAGE

Compte tenu de la configuration géographique de notre secteur, il est souvent nécessaire d'implanter des sites de relevage pour amener les effluents aux diverses stations de traitement.

COMMUNES	LIEU DIT	POMPES	
		Nombre	Puissance
LA BALME	La Brosse	Deux	1.5 Kw
	La Salette	Deux	10 Kw
DIZIMIEU	L'Etang	Deux	2.5 Kw
HIERES SUR AMBY	St Etienne	Deux	6.5 Kw
	Moulin d'Avaux	Deux	6.5 Kw
		Deux	5.5 Kw
	Petites Champagnes	Deux	4.2 Kw
OPTEVOZ	Les Verchères	Deux	1.5 Kw
	Le Vernay	Deux	3,8 Kw
PARMILIEU	Suptilieu	Deux	1.7 Kw
	La Montagne	Deux	1.2 Kw
	Le Silo	Deux	3.1 Kw
SICCIEU	Le Gallinacé	Deux	2.4 Kw
VERNA	Le Marais	Deux	1.5 Kw
VERTRIEU	Station	Deux	2.5 Kw
	Le Château	Deux	2.4 Kw

## CANALISATIONS

A l'instar du réseau d'eau potable, on peut distinguer trois types de canalisations :

### ➤ RESEAUX DE TRANSIT

Ce sont les parties du réseau qui ne supportent aucun raccordement. Elles permettent de faire transiter les effluents, généralement vers les stations de traitement.

### ➤ RESEAUX DE COLLECTE

Comme son nom l'indique, il s'agit des réseaux sur lesquels se piquent les branchements des abonnés.

### ➤ RACCORDEMENTS

Il est constitué d'une canalisation (généralement de Ø 125) et d'une boîte de raccordement. Cette boîte est de préférence positionnée sur le domaine public au droit de la propriété.

### *Évolution du nombre d'abonnés soumis à la taxe d'assainissement.*

COMMUNES	SAISON 09/10	SAISON 10/11	SAISON 11/12	SAISON 12/13	SAISON 13/14
ANNOISIN CHATELANS	265	272	274	279	286
LA BALME LES GROTTES	379	388	392	401	404
DIZIMIEU	232	237	243	260	260
HIERES SUR AMBY	393	407	431	435	440
LEYRIEU	125	140	145	175	203
OPTEVOZ	310	315	321	330	331
PARMILIEU	235	238	241	245	248
ST BAUDILLE DE LA TOUR	225	253	256	257	263
SICCIEU ST JULIEN	176	183	187	187	188
VERNA	92	94	95	96	97
VERTRIEU	275	273	275	273	279
<b>TOTAL</b>	<b>2 707</b>	<b>2 800</b>	<b>2 860</b>	<b>2 938</b>	<b>2 999</b>

Le SIEPC a réalisé 32 nouveaux raccordements d'assainissement au cours de l'année 2014.

Le tableau ci-dessous établit la longueur du réseau d'assainissement par commune.

COMMUNES	LONGUEUR DES RESEAUX EN ML					Nombre d'ouvrages
	Réseau Séparatif	Réseau Unitaire	Total Réseau	Branchements	Total Commune	
Annoisin- Chatelans	6 631	2 132	8 763	2 517	11 280	471
La Balme les Grottes	9 210	4 312	13 522	2 645	16 167	648
Dizimieu *	7 855		7 855	1 712	9 567	442
Hières sur Amby	6 007	6 609	12 616	2 538	15 154	773
Leyrieu	5 927		5 927	1 915	7 842	370
Optevoz	7 867		7 867	2 042	9 909	497
Parmilieu	7 431		7 431	1 602	9 033	422
St Baudille de la Tour	10 084		10 084	2 132	12 216	458
Siccieu st Julien	5 582		5 582	1 460	7 042	324
Verna	3 061		3 061	881	3 942	170
Vertrieu	1 251	3 790	5 041	1 646	6 687	402
<b>Totaux</b>	<b>70 906</b>	<b>16 843</b>	<b>87 749</b>	<b>21 090</b>	<b>108 839</b>	<b>4 977</b>

Dans les ouvrages sont comptabilisés : les tampons et les boîtes de raccordement. Les réseaux internes aux stations d'épuration ont été dé comptabilisés cette année.

\*DIZIMIEU : à rajouter le réseau du Girondan : 4810 mètres de séparatif et 42 tampons.

# Photographie des réseaux d'assainissement

COMMUNES	OUVRAGES EXISTANTS	OUVRAGES A CREER
<b>ANNOISIN</b>	Réseau de collecte Séparatif ou unitaire Ensemble du bourg et de ses hameaux, Chatelans et Michalieu <i>Traitement : Lagunes à Michalieu et Chatelans</i>	Réhab. du réseau Annoisin et Molossieu (partie) <i>Traitement : Réhabilitation de la lagune de Michalieu</i>
<b>LA BALME LES GROTTES</b>	Réseau de collecte unitaire Une partie du bourg Réseau de collecte séparatif La Brosse, Travers, et une partie du bourg <i>Traitement : Lagunes à Travers et La Brosse</i> <i>Lit à macrophytes : La Salette</i>	Mise en Séparatif Lotissement du Parc Réhabilitation du réseau Création séparatif Pré du Sire  <i>Traitement : Réhabilitation STEP de Travers et de la Brosse</i>
<b>DIZIMIEU</b>	Réseau de collecte séparatif  Le Village, la Chanas, Peyrieu, Montlouvier La Perrière <i>Traitement : Station de St Romain de Jalionas</i>	Réseau de collecte séparatif Blied, Sigalet, Cuinat et Coquier, Bonnardelle, Le Jannay
<b>HIERES SUR AMBY</b>	Réseau de collecte unitaire Le Bourg, St Etienne Réseau de collecte séparatif Bourcieu, Moulin d'avaux (partie), Petite Champagne Transit et deux déversoirs d'orage <i>Traitement : Lit à macrophytes le bourg</i> <i>Lit infiltration à Bourcieu</i>	Mise en séparatif réseau Partie du Bourg  <i>Extensions réseaux :</i> Le Ranchy et Marignieu  Raccordement de St Etienne à la STEP
<b>LEYRIEU</b>	Réseau de collecte séparatif Totalité du bourg Réseau transit avec la Station du Girondan <i>Traitement : Station de St Romain de Jalionas</i>	Réseau de collecte séparatif Lieux dits Les Plantées, Les Perrières Hameaux Certeau, Ste Marie de Tortas
<b>OPTEVOZ</b>	Réseau de collecte séparatif Ensemble du Bourg <i>Traitement : Lit à macrophytes</i>	Réseau de collecte séparatif Les Planches Réhab Réseau Rues Pachot d'Arzac, Daubigny <i>Création STEP Les Planches</i>
<b>PARMILIEU</b>	Réseau de collecte séparatif Le Bourg, Pétausan, Vogelas, Curt et Montey, Pressieu, Argilière, Suptilieu, La Roche, La Montagne <i>Traitement : Lagunes aux brosses</i>	Réseau de collecte séparatif Les Brosses, Chanoz, Montière  Réhabilitation du réseau Pressieu <i>Traitement : Réhabilitation lagune existante</i>
<b>ST BAUDILLE DE LA TOUR</b>	Réseau de collecte séparatif Le Bourg, Villeneuve, Baix, Surbaix, La Plaine Brotel <i>Traitement : lagunes à Baix, Lit à Macrophytes pour Brotel</i>	Réseau de Collecte séparatif Torjonas Réhab réseaux : Surbaix, Baix, Villeneuve <i>Traitement : Réhabilitation lagune de Baix</i>
<b>SICCIEU ST JULIEN</b>	Réseau de collecte séparatif Le Bourg et le hameau de Carizieu  <i>Traitement : Lit à macrophytes d'Optevoz</i>	Réseau de collecte séparatif le Perray, St Julien, route des Bourgs Réhabilitation du réseau partie de Siccieu et Carizieu <i>Traitement : St Julien</i>
<b>VERNA</b>	Réseau de collecte séparatif Ensemble du village <i>Traitement : Biodisque avec lit à Macrophytes</i>	
<b>VERTRIEU</b>	Réseau de collecte unitaire Ensemble du Bourg Réseau de collecte séparatif Lotissement et réseaux récents <i>Traitement : Station à boues activées</i>	<i>Traitement : Réhabilitation STEP</i>

La totalité des travaux et ouvrages à créer ont été estimés à 13 402 059 € par l'étude du schéma directeur.

# Indice de connaissance et de gestion du réseau d'assainissement

		Nombre de Points	Points obtenus
➔	Existence du plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
➔	Mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
	<b>Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</b>		
➔	Existence d'un inventaire des réseaux avec procédure de mise à jour du plan des réseaux	10	10
➔	Information sur les matériaux et les diamètres	5	5
➔	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose	5	5
➔	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée)	10	10
➔	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90 %	5	4
➔	Localisation des ouvrages annexes (poste de relèvement, poste de refoulement, déversoirs...)	10	10
➔	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	10
➔	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchement entre deux regards de visite)	10	10
➔	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	
➔	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur 3 ans)	10	10
	<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>99</b>

# SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Comme la Loi l'impose, le SIEPC a créé un **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Quinze communes ont choisi de déléguer cette compétence au SIEPC.

Ce service a pour missions les compétences obligatoires dévolues par la Loi et des compétences facultatives.

## Les compétences obligatoires concernent différents contrôles :

### **Contrôle conception réalisation**

Il ne concerne que les constructions nouvelles ou les réhabilitations d'ouvrages existants. Il se décompose en deux phases :

① Le contrôle de conception est demandé lors du dépôt d'un permis de construire ou d'un certificat d'urbanisme. Il s'agit de vérifier la pertinence du dispositif d'assainissement choisi par le pétitionnaire (capacité des ouvrages par rapport à celle du logement, choix de la filière par rapport au terrain, implantation par rapport aux dispositions réglementaires). Une étude de terrain à la parcelle pourra être demandée au pétitionnaire pour assurer ce contrôle de conception.

② Le contrôle de bonne exécution est opéré lors de la réalisation de l'ouvrage, et bien entendu, avant remblaiement. Sont contrôlées l'implantation, les dimensions, la mise en œuvre et la conformité au projet présenté du dispositif exécuté.

### **Contrôle de bon fonctionnement et de l'entretien**

Il concerne les installations existantes en services et se décompose également en deux phases :

① Le contrôle de bon fonctionnement porte sur le bon état des ouvrages, leur ventilation, leur accessibilité, le bon écoulement des effluents, l'accumulation normale des boues dans la fosse. Si cela est nécessaire et techniquement possible, la qualité des rejets pourra éventuellement être analysée.

② Le contrôle de l'entretien s'attache sur la périodicité des vidanges de fosses ou des bacs dégraisseurs.

La périodicité de ces contrôles sera définie par le règlement intérieur du SPANC mais la loi a fixé des fourchettes par type d'ouvrages. En moyenne, il est effectué un contrôle tous les quatre ans.

Le traitement des effluents des fosses septiques est inclus dans la prestation. Un suivi est ainsi effectué sur le devenir des matières des vidanges qui seront dépotées dans des stations d'épuration avec lesquelles le SIEPC a signé des conventions de traitement. L'utilisateur est responsable des matières de vidange jusqu'à leur traitement.

## Les compétences facultatives sont essentiellement des prestations.

Bien que prévues dans ses statuts, le SIEPC n'est pas en mesure, actuellement, d'assurer celles-ci et les abonnés doivent donc continuer à faire appel à des entreprises privées.  
A titre informatif, ces compétences sont :

### **L'entretien des installations**

### **La réhabilitation des ouvrages**

# Activité de Service du SPANC

## NOMBRE D'INSTALLATIONS PAR COMMUNE

<b>Communes</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Annoisin Châtelans	8	8	8	8
La Balme	38	38	39	38
Chozeau	17	19	18	18
Dizimieu	96	99	97	98
Hières sur Amby	95	98	85	86
Leyrieu	116	120	115	116
Optevoz	28	29	29	29
Parmilieu	70	72	71	71
St Baudille de la Tour	116	116	119	118
St Romain de Jalionas	47	47	48	47
Siccieu St Julien Carizieu	72	70	70	79
Tignieu Jameyzieu	125	117	124	124
Verna	13	13	13	13
Vertrieu	21	21	15	17
Villemoirieu	152	150	150	150
<b>TOTAL</b>	<b>1014</b>	<b>1017</b>	<b>1001</b>	<b>1012</b>

## RECAPITULATIF DES CONTROLES

<b>Prestation</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Contrôle de conception installation nouvelle	12	12	12	9
Contrôle de conception réhabilitation installation	7	4	8	6
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	3	5	2	9
Contrôle de bonne exécution réhabilitation installation	7	2	5	4
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	346	171	203	180

Nous avons effectué 12 diagnostics pour des ventes de biens immobiliers au 31 décembre 2014.

### SYNTHESE DES CONTROLES

Libellé	Nbre d'installations
Absence d'installation (cas 1)	41
Installations non conformes AVEC risque (cas 2 et 3)	183
Installations non conformes SANS risque (cas 4)	608
Installations conformes à la législation (cas 5)	146
Taux de conformité (nbre de conformes/nbre contrôlées)	15 %
Installations contrôlées depuis la création du SPANC	985
Installations jamais contrôlées (absences, refus de contrôle...)	31

Cette synthèse démontre que sur 985 installations contrôlées seulement 15 % sont conformes à la législation.

*L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC, donne une grille et des critères de classement permettant de différencier 5 cas :*

- 1-Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la Santé Publique : absence d'installation*
- 2-Non conforme article 4-cas a) de l'arrêté du 27 avril 2012 : risque pour la santé des personnes*
- 3-Non conforme article 4-cas b) de l'arrêté du 27 avril 2012 : risque pour l'environnement avéré*
- 4-Non conforme article 4-cas c) de l'arrêté du 27 avril 2012 : incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnements majeurs, sans risque avéré*
- 5-Conforme*

# Indice de Connaissance et Gestion du réseau d'assainissement non collectif

		Nombre de Points	Points obtenus
A.- Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
➔	+20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
	+20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	
➔	+30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	30
➔	+30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	30
B.- Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place			
	+10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	
	+20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	
	+10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	
<b>TOTAL</b>		<b>140</b>	<b>80</b>

# Prix des services de l'eau potable et de l'assainissement

Une quittance d'eau comporte plusieurs rubriques. Voici le détail d'une quittance d'eau :

RUBRIQUE DANS QUITTANCE EAU	BENEFICIAIRE	STATUT ET ROLE DU BENEFICIAIRE	TARIFS 13/14		
PRIME FIXE CONSOMMATION EAU POTABLE	SIEPC  Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu	<b>Syndicat Intercommunal en régie directe</b>  Il est chargé par les 14 communes membres de la production et de la distribution d'eau potable. Il réalise les investissements (créations, renforcements de réseaux, etc..) et assure l'entretien du réseau et des stations.		Prime fixe	Consommation
			De 0 à 900 M3	48.00 €	0.97 €
			Plus de 900 M3		0.60 €
<b>REDEVANCES</b>					
PRELEVEMENT	AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANNE CORSE	<b>Etablissement public</b>	Le M3		0.095 €
POLLUTION DOMESTIQUE		Création des agences de l'eau et institution des redevances (redevance de pollution et redevance de prélèvement) par la loi sur l'eau du 16/12/64. Leur rôle est d'apporter des aides financières aux collectivités territoriales et aux industriels qui réalisent des travaux d'intérêt commun en matière de dépollution de l'eau, d'amélioration de la ressource en eau ou encore de restauration des milieux aquatiques.	Le M3		0.28 €
MODERNISATION RESEAU DE COLLECTE			Le M3		0.150 €
PRIME FIXE CONSOMMATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF	COMMUNES DE CHARETTE ST ROMAIN DE JALIONAS TIGNIEU-JAMEYZIEU	<b>Collectivités territoriales</b>  Chaque commune assure la création des réseaux d'eaux usées sur son territoire. Le mode de gestion des réseaux et des ouvrages de traitement peut être différent selon les Communes.	Tarifs variables selon les Communes		
	SIEPC POUR LES COMMUNES DE ANNOISIN LA BALME LES GROTTES DIZIMIEU HIERES SUR AMBY LEYRIEU OPTEVOZ PARMILIEU ST BAUDILLE SICCIEU VERNA VERTRIEU	<b>Délégation de compétence au SIEPC</b>  Le Syndicat intercommunal assure la création et la gestion de réseaux de collecte des eaux usées et de leur unité de traitement, en collaboration avec la commune concernée.		Prime Fixe	Consommation
			De 0 à 180 M3	60.00 €	1.00 €
			Plus de 180 M3 Cons. Familiales & Agricoles Autres Consommations		0.00 € 1.00 €
T.V.A	ETAT	L'article 6 de la loi n° 91-716 du 26 juillet 1991 modifiée par l'article 45 de la loi des finances rectificative pour 1991 dispose qu'à compter du 1er janvier 1993, la fourniture d'eau dans le cadre du service public devient obligatoirement imposable à la TVA pour ce qui concerne les communes d'au moins 3 000 habitants. il en est de même pour les syndicats intercommunaux.	Taux de 5.5 %		
Taxe sur Valeur Ajoutée			La taxe d'assainissement n'est pas assujettie à la TVA		

# Évolution des tarifs

- Pour le service eau potable :

CONSOMMATION	TARIFS		
	12/13	13/14	14/15
<b>PRIME FIXE ANNUELLE</b>	48.00 €	48.00 €	48.00 €
<b>PRIX DU M<sup>3</sup></b>			
De 0 à 900 M <sup>3</sup>	0.94 €	0.97 €	1.00 €
Au dessus de 900 M <sup>3</sup>	0.59 €	0.60 €	0.62 €

- Pour le service assainissement :

CONSOMMATIONS	TARIFS		
	12/13	13/14	14/15
<b>PRIME FIXE ANNUELLE</b>	60,00 €	60,00 €	61,20 €
<b>PRIX DU M<sup>3</sup></b>			
De 0 à 180 M <sup>3</sup>	0,94 €	1,00 €	1,065 €
Au dessus de 180 M <sup>3</sup>			
Consom. familiales & agricoles	exonérés	exonérés	exonérés
Autres Consommations	0,940 €	1,000 €	1,065 €

- Pour le service assainissement non collectif :

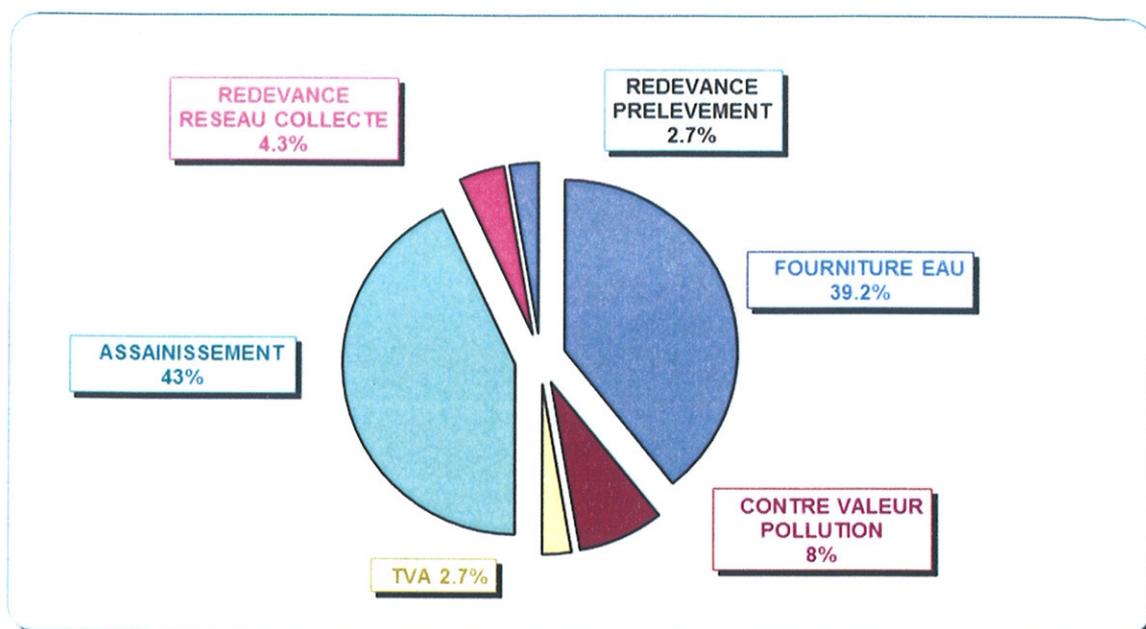
CONTROLES	TARIFS		
	13/14	13/14	14/15
<b>Contrôle bon fonctionnement ANC (facturé par quart tous les ans)</b>	96,00 € Soit 24 €/an	96,00 € Soit 24 €/an	96,00 € Soit 24 €/an

- Pour les travaux :

PRESTATIONS	TARIFS		
	2013	2014	2015
<b>Mise en Service Eau</b>	40,55 €	41,39 €	41,39 €
<b>Fermeture Hivernale</b>	40,55 €	41,39 €	41,39 €
<b>Déplacement pour impayés</b>	40,55 €	41,39 €	41,39 €
<b>Participation Branchement Eau</b>	140,00 €	140,00 €	140,00 €
<b>Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)</b>			
Construction nouvelle	4 000,00 €	3 000,00 €	3 150,00 €
Construction existante			
Si absence d'installation d'ANC	4 000,00 €	3 000,00 €	3 150,00 €
Si installation ANC non conforme	1 000,00 €	1 000,00 €	1 050,00 €
Si installation ANC conforme	600,00 €	600,00 €	630,00 €
<b>Participation Raccordement</b>			
Pour bâtiment assaini	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pour bâtiment non assaini	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Contrôle conception ANC</b>	100,00 €	100,00 €	100,00 €
<b>Contrôle réalisation ANC</b>	100,00 €	100,00 €	100,00 €
<b>Contrôle diagnostic ANC Vente</b>	120,00 €	120,00 €	120,00 €
<b>Prix de l'heure</b>	31,00 €	31,00 €	31,00 €

En 2014, le tarif de la PFAC a été ramené à 3 000 € car la partie travaux n'est plus incluse dans ce montant. Elle est facturée en sus selon les travaux réellement exécutés.

Pour la saison 2013/2014, les différents éléments relatifs au prix de la distribution d'eau potable (pour les abonnés bénéficiant du service eau et assainissement du S.I.E.P.C.) se décomposent comme suit :



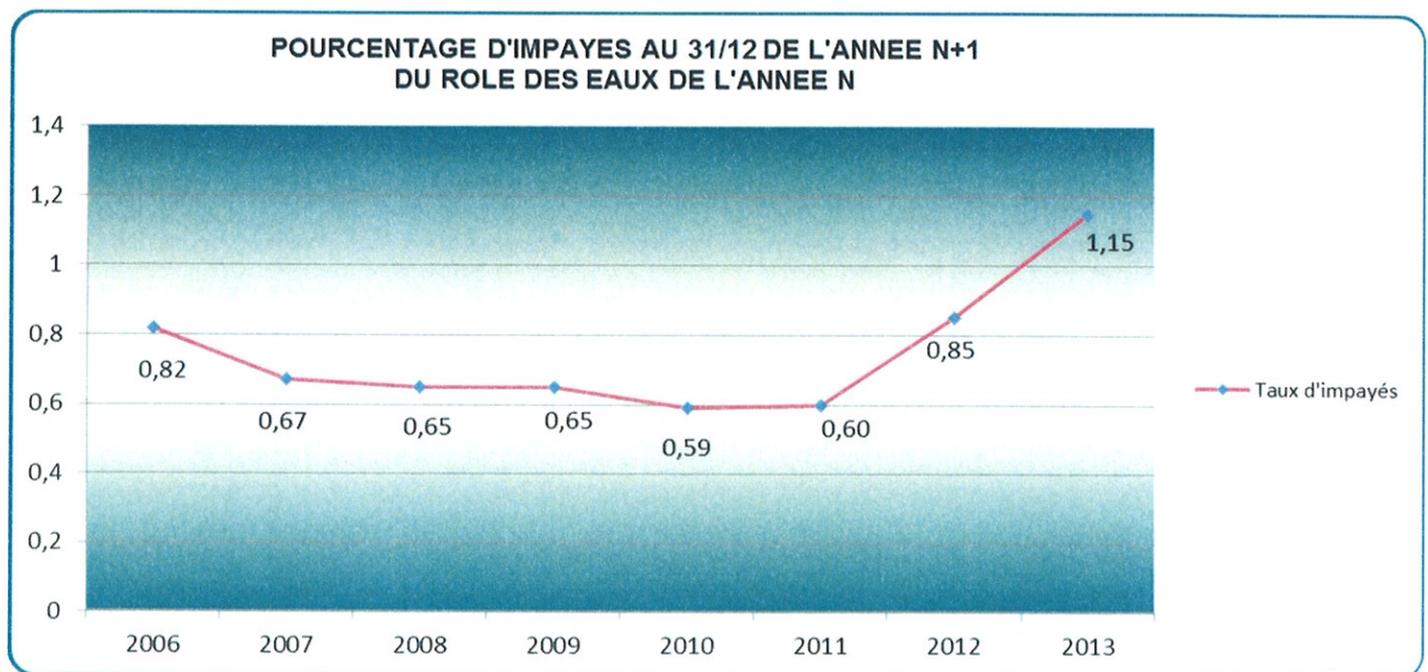
Le tableau suivant reconstitue le détail d'une facture théorique des services de distribution d'eau potable et de l'assainissement pour une consommation annuelle estimée à 120 m<sup>3</sup>. On constate une forte évolution des tarifs du service assainissement et ce, afin de tenir les engagements prévus dans le schéma directeur.

RUBRIQUES	FACTURES		EVOLUTION	
	12/13	13/14	EN EUROS	EN %
Prime Fixe	48.00 €	48.00 €	0.00 €	0.00%
M3 Consommés	112.80 €	116.40 €	3.60 €	3.19%
Redevance Prélèvement	11.40 €	11.40 €	0.00 €	0.00%
Redevance Pollution	33.60 €	33.60 €	0.00 €	0.00%
<b>SOUS TOTAL HT EAU</b>	<b>205.80 €</b>	<b>209.40 €</b>	<b>3.60 €</b>	<b>1.75%</b>
T.V.A. 5.5%	11.32 €	11.52 €	0.20 €	1.75%
<b>SOUS TOTAL TTC EAU</b>	<b>217.12 €</b>	<b>220.92 €</b>	<b>3.80 €</b>	<b>1.75%</b>
<b>PRIX RAMENE AU M3</b>	<b>1.81 €</b>	<b>1.84 €</b>	<b>0.032 €</b>	<b>1.75%</b>
Prime Fixe	60.00 €	60.00 €	0.00 €	0.00%
M3 utilisés	112.80 €	120.00 €	7.20 €	6.38%
Redevance Réseau de Collecte	18.00 €	18.00 €	0.00 €	0.00%
<b>SOUS TOTAL ASSAINISSEMENT</b>	<b>190.80 €</b>	<b>198.00 €</b>	<b>7.20 €</b>	<b>3.77%</b>
<b>PRIX RAMENE AU M3</b>	<b>1.59 €</b>	<b>1.65 €</b>	<b>0.060 €</b>	<b>3.77%</b>
<b>TOTAL FACTURE</b>	<b>407.92 €</b>	<b>418.92 €</b>	<b>11.00 €</b>	<b>2.70%</b>
<b>PRIX RAMENE AU M3</b>	<b>3.40 €</b>	<b>3.49 €</b>	<b>0.09 €</b>	<b>2.70%</b>
<b>PRIX RAMENE AU LITRE</b>	<b>0.00340 €</b>	<b>0.00349 €</b>	<b>0.00009 €</b>	

# Taux d'impayés

Le tableau ci-dessous démontre le taux d'impayés par rapport au montant du rôle, ainsi que les montants des admissions en non valeur au cours des saisons.

MONTANT EN €	ANNEES						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL ROLE</b>	1 801 911.40	2 049 810.31	2 112 454.64	2 190 681.51	2 325 326.38	2 423 555.73	2 614 382.50
<b>IMPAYES au 31/12 année N+1</b>	12 072.92 €	13 393.34 €	13 697.64 €	12 898.00 €	13 981.12 €	20 511.77 €	30 193.24 €
<b>Taux</b>	<b>0.67%</b>	<b>0.65%</b>	<b>0.65%</b>	<b>0.59%</b>	<b>0.60%</b>	<b>0.85%</b>	<b>1.15%</b>
<b>IMPAYES au 31/12/2014</b>	1 576.57 €	2 925.02 €	3 668.25 €	3 670.07 €	6 870.42 €	16 562.73 €	30 193.24 €
<b>Annulations Admissions en Non Valeur au 31/12/2013</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	348.92 €	0.00 €	1 061.45 €
<b>Taux de recouvrement au 31/12/2013</b>	<b>99.91%</b>	<b>99.86%</b>	<b>99.83%</b>	<b>99.83%</b>	<b>99.69%</b>	<b>99.32%</b>	<b>98.80%</b>



Le taux d'impayés du SIEPC est très faible. Cependant, il a tendance à augmenter depuis 2 ans. Il faudra également mesurer l'impact de la nouvelle loi interdisant la pose de limiteur de débit et les coupures d'eau en cas d'impayés sur les habitations principales.

La loi Brottes du 15 avril 2013, dont le décret d'application date du 27 février 2014, interdit à tout distributeur, de couper l'alimentation en eau dans une résidence principale, même en cas d'impayé et cela tout au long de l'année. Le distributeur d'eau dispose de toutes les voies légales pour obtenir le paiement des factures. Les régies doivent se concerter avec le comptable public pour définir les solutions de recouvrement les plus efficaces, en tenant compte des situations familiales. Il subsiste cependant une incertitude juridique sur la possibilité de poser des réducteurs de débit en cas de factures impayées. En effet, l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles n'interdit pas ce procédé. En revanche, ceci est interdit dans l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2008-780 du 13 août 2008. Des précisions devraient, à ce sujet, être apportées dans quelques semaines par un article (60 bis A) inséré dans le projet de loi relatif à la transition énergétique.

# Principaux investissements de l'année 2014

## Service Eau Potable

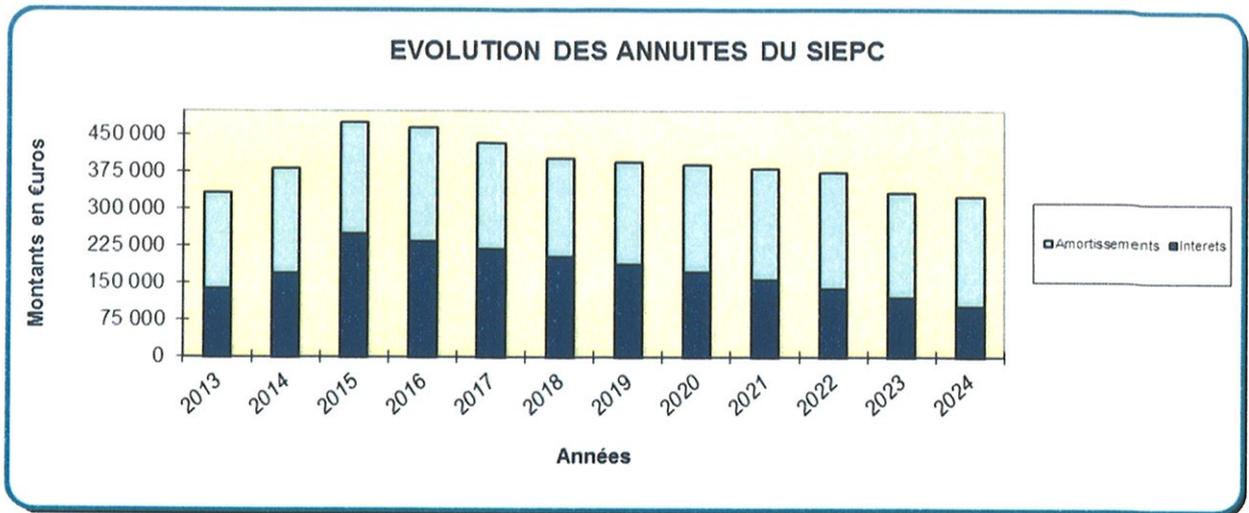
COMMUNES	NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS HT
	Remplacement serveur informatique & logiciel	INTERSED	12 661,00 €
	Remplacement 2 ordinateurs & imprimante	INTERSED/PC SOFT	3 402,00 €
	Remplacement alarme siège social	MALLET	883,60 €
	Relève par télégestion des compteurs généraux	PERAX	6 585,00 €
	Brise roche	PAYANT	4 200,00 €
	Mini pelle	PAYANT / SNC DAUPHINE	30 683,76 €
	Petit matériel : détecteurs métaux, débroussailleuse, aspirateur, multimètres, radios véhicules	France DETECTION/GEDYT/PRO CULTURE/REXEL	6 392,63 €
	Achat véhicule Clio	UGAP	9 380,65 €
	Achat véhicule Trafic & aménagement	UGAP/BBS	19 298,65 €
LA BALME	Protection des captages "La Salette"	ETAPE ENVIRON	500,00 €
LA BALME	Automate télégestion P400XI "La Salette"	PERAX	1 575,00 €
LA BALME	Armoire électrique station la Salette	ELECTREAU/SIEPC	14 047,47 €
LA BALME	Renforcement de réseau Rue des Grottes	ESSOR / SADE	35 016,99 €
LA BALME	Remplacement vannes lotissement le Parc	SIEPC	9 997,38 €
HIERES	Périmètre protection des captages "Les Barmettes"	LES AFFICHES / AXIS / ETAPE ENV	9 079,91 €
HIERES	Contrôleur de chloration station les Barmettes	PROMINENT	618,56 €
HIERES	Renforcement de réseau ch du Port de la Bruine	ESSOR / AFFICHES	417,66 €
DIZIMIEU	Protection captage "Les Tronches"	ETAPE ENVIRON	500,00 €
DIZIMIEU	Remplacement échelle réservoir Mont Rosset	MECA SK	3 100,00 €
DIZIMIEU	Remplacement pompe station les Tronches	BALLANDRAS/ARPM/SIEPC	4 161,76 €
DIZIMIEU	Recherche de fuite création point d'écoute	SIEPC	4 344,88 €
LEYRIEU	Bouclage réseau "Rue de la Côte"	CLEMA	12 380,00 €
OPTEVOZ	Protection captage "Pré Bonnet"	ETAPE ENVIR / AXIS CONSEIL	16 385,00 €
OPTEVOZ	Système télésurveillance "Pré Bonnet"	01 POMPAGE	8 310,30 €
OPTEVOZ	Remplacement régulateur pression "Pré Garcin"	BAYARD	2 161,35 €
OPTEVOZ	Extension garages siège social	BORDEL/VECTIS/TEC BAT/SIEPC	379 811,90 €
OPTEVOZ	Reprise colonne & branchements imp. Delacroix	SIEPC	2 347,97 €
OPTEVOZ	Renforcement rue Gustave Courbet	PERRIOL	4 400,00 €
PARMILIEU	Sonde mesure dioxyde de chlore station la Montagne	BWT France	1 390,00 €
ST BAUDILLE	Reprise réseau création vidange & puits perdu Surbaix	SIEPC	18 983,97 €
ST BAUDILLE	Pose compteurs généraux Surbaix	SIEPC	29 943,08 €
SICCIEU	Protection captage "Etang de Bas"	ETAPE ENVIRON	715,00 €
SICCIEU	Remplacement transformateur "Etang de Bas"	EDF / SIEPC	10 702,23 €
SICCIEU	Pompe de secours "Etang de Bas"	AQUALIANS	4 850,00 €
SICCIEU	Branchement eau Rue de la Croze	AFFICHES	216,51 €
ST ROMAIN	Création de réseau "lot les Prés de Barenis"	VITTON	6 990,00 €
ST ROMAIN	Renforcement de réseau Rue des Mésanges	ESSOR / CLEMA	44 460,59 €
ST ROMAIN	Pose cpteurs généraux Chemin de Jalionas & Vavres	SIEPC	39 200,60 €
TIGNIEU	Renforcement réseau route de Crémieu	ESSOR / SADE	67 526,99 €
TIGNIEU	Pose compteur général Route de St Romain	SIEPC	26 065,08 €
VERTRIEU	Sécurisation du puits station de pompage	AQUALIANS	27 880,00 €
VERTRIEU	Protection captage "Longchamp"	ETAPE ENVIRONNEMENT	1 637,00 €
VERTRIEU	Sonde mesure dioxyde de chlore station Longchamp	BWT France	1 390,00 €
VERTRIEU	Réparation pompe station Longchamp	BALLANDRAS / ARPM / SIEPC	7 082,75 €
SIEPC	Schéma directeur d'eau potable	PROFILS ETUDES/MERLIN	38 596,00 €
SIEPC	Etude prospective intercommunalité	CCIC	5 221,70 €
SIEPC	Travaux sur réseau	SIEPC	142 123,63 €
SIEPC	Renforcement de réseau & reprise de branchement	SIEPC	102 752,38 €
SIEPC	Vannes de secteurs	SIEPC	2 769,48 €
SIEPC	Reprise branchements en plomb	SIEPC	22 374,47 €
SIEPC	Remplacement manchons gravitaire	SIEPC	5 461,14 €
SIEPC	Compteurs Généraux 2014	LHENRY	15 673,70 €
SIEPC	Compteurs Abonnés 2014	LHENRY	54 475,70 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 281 125,42 €</b>

# Principaux investissements de l'année 2014

## Service Assainissement

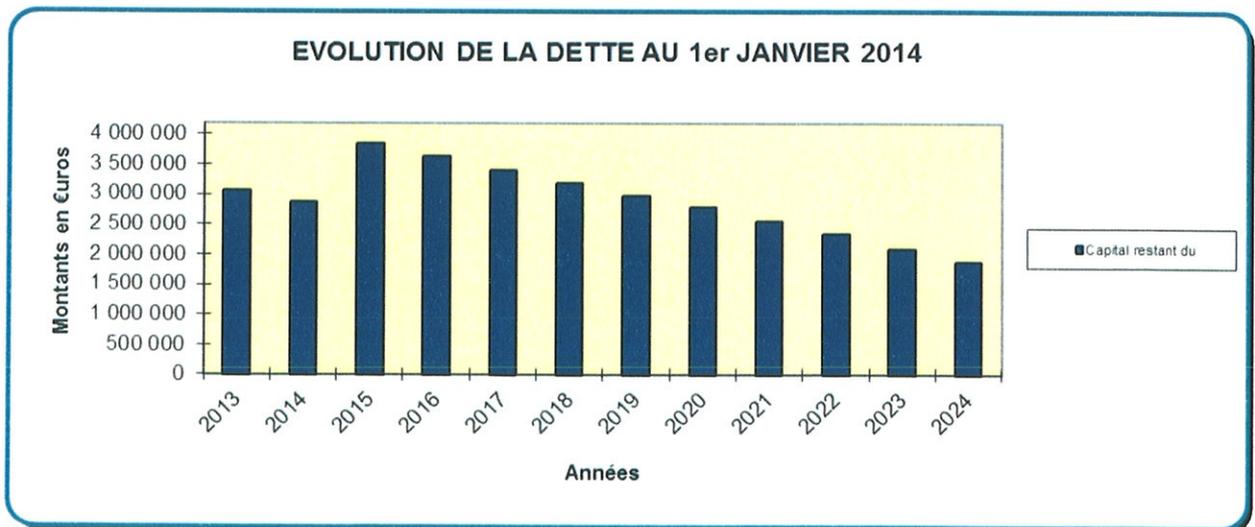
COMMUNES	NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
	Schéma directeur	NICOT	18 780.00 €
	Etude prospective intercommunalité	CCIC	2 745.41 €
	Générateur de fumée	France DETECTION SERVICE	539.00 €
DIZIMIEU / LEYRIEU	Participation Syndicat du Girondan	SIAG	11 942.00 €
LEYRIEU	Bouclage réseau rue de la Cote"	CLEMA	3 090.00 €
OPTEVOZ	Branchement particulier	SIAPC	9 524.44 €
OPTEVOZ	Réhabilitation STEP	RIVAL/NICOT/BORDEL/01 POMPAGE	713 157.42 €
OPTEVOZ	Pompe poste relevage les Verchères	POMPES ANDRE BODIN	5 099.35 €
PARMILIEU	Changement de tampons Pressieu	SIAPC	1 071.28 €
PARMILIEU	Réhabilitation STEP	ERDF/MONIER/SAGE/NICOT/ESSOR AFFICHES/BORDEL/01 POMPAGE	137 197.47 €
PARMILIEU	Electropompe poste de relevage Suptilieu	XYLEM WATER SOLUTIONS	1 679.06 €
PARMILIEU	Epanchage des boues les Brosses	LECOIN/FIARD/SEM AGRICULTURE	13 882.70 €
SICCIEU	Achat terrain lagune Carizieu (régularisation)	RIVAL	720.88 €
SICCIEU	Pompe poste relevage le Gallinacé	AS FLUID	3 762.48 €
SICCIEU	Epanchage des boues Carizieu	SEM AGRICULTURE	1 959.05 €
SIAPC	Interventions diverses sur réseau	SIAPC	18 986.02 €
<b>TOTAL</b>			<b>944 136.56 €</b>

# Endettement du service eau potable

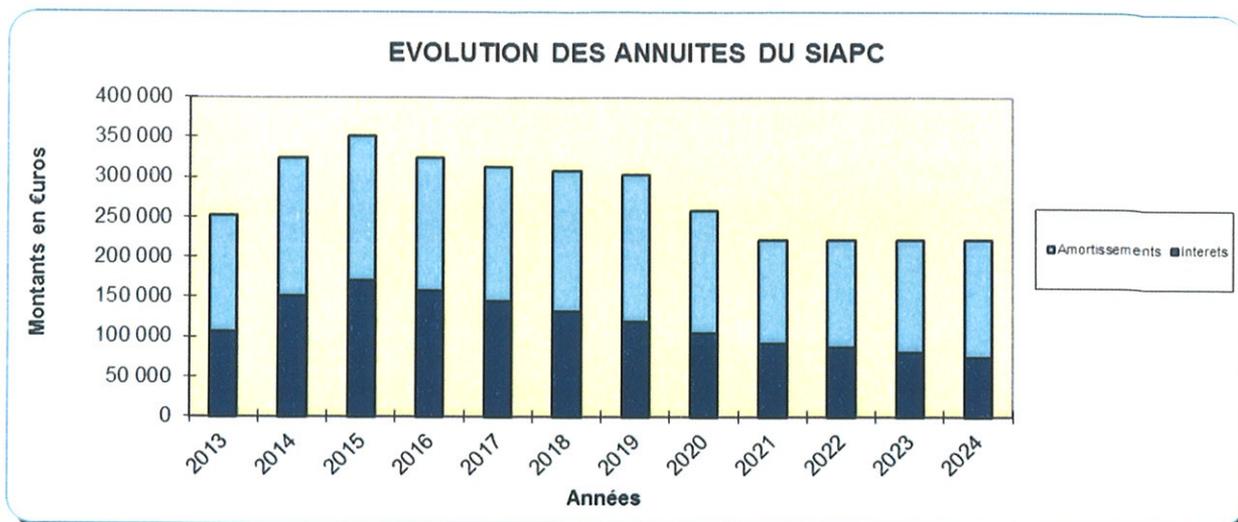


L'annuité par abonné est de 40.51€. Cela représente 24.64 % du montant du service eau potable sur une facture de 120 M<sup>3</sup>

La dette en capital par abonné est de 371.95 €

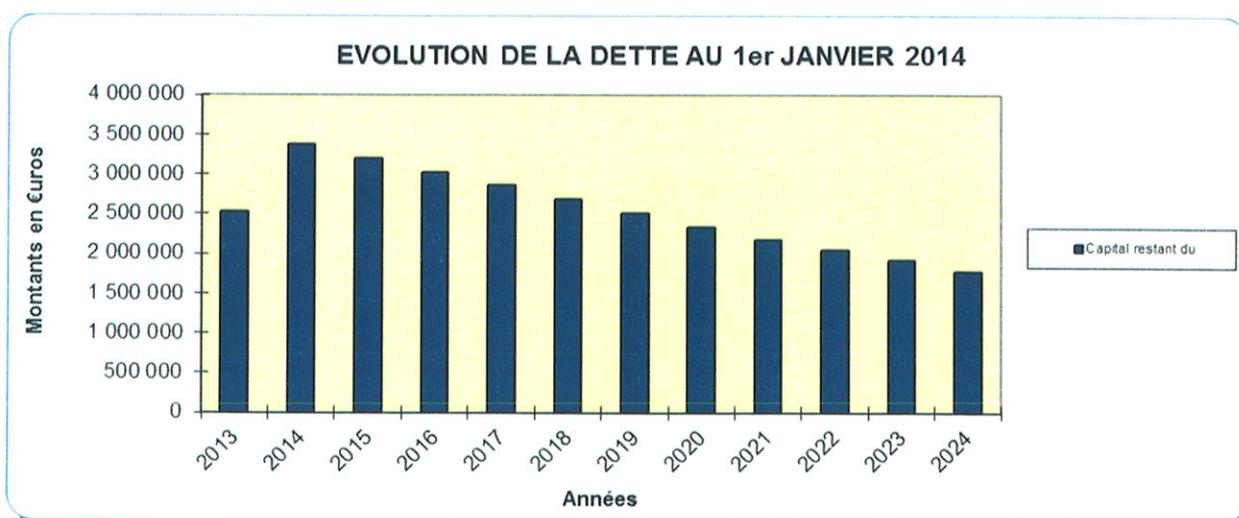


# Endettement du service assainissement



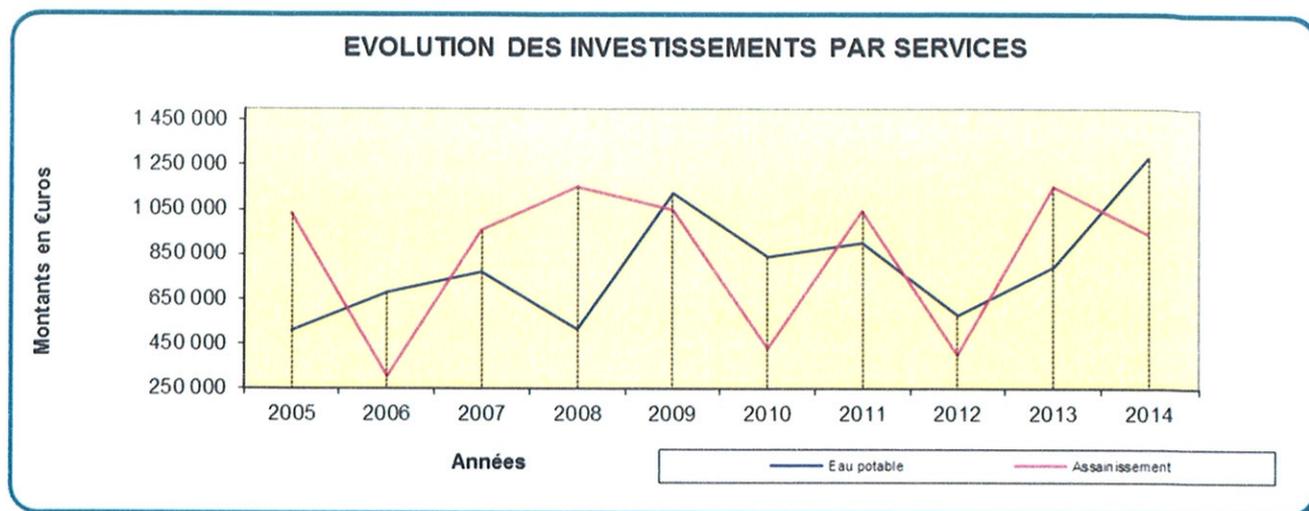
L'annuité par abonné est de 83.99 € ce qui représente plus de 46.66% du service assainissement collectif pour une facture de 120 M<sup>3</sup>.

La dette en capital par abonné se chiffre à 842.01 €.



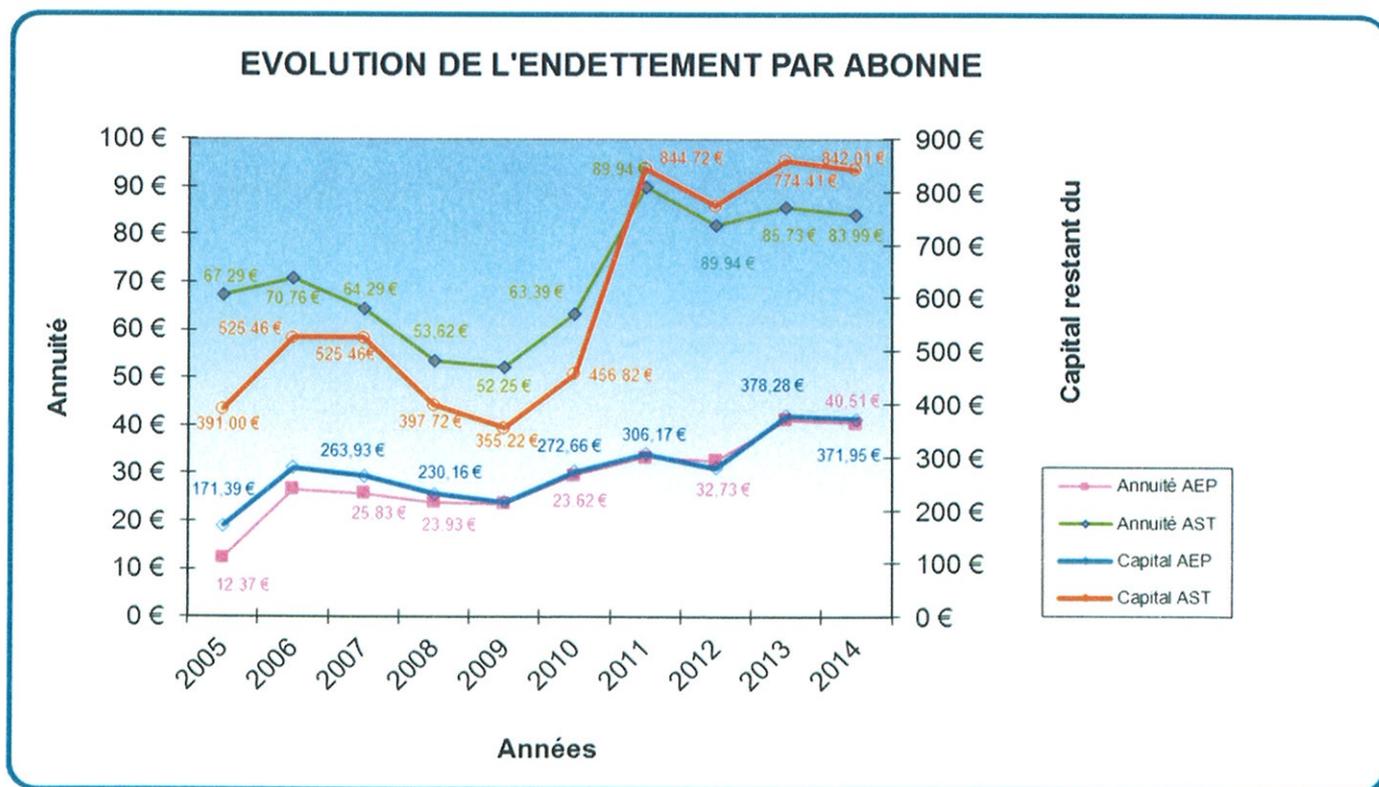
# Evolution des investissements et de l'endettement

Le graphique ci-dessous fait ressortir l'évolution des investissements des deux services de 2005 à 2014. Nous constatons une reprise de l'investissement pour le service eau potable en 2014. Cela est dû à l'investissement relatif à l'extension des garages, ainsi qu'aux travaux effectués sur le réseau.



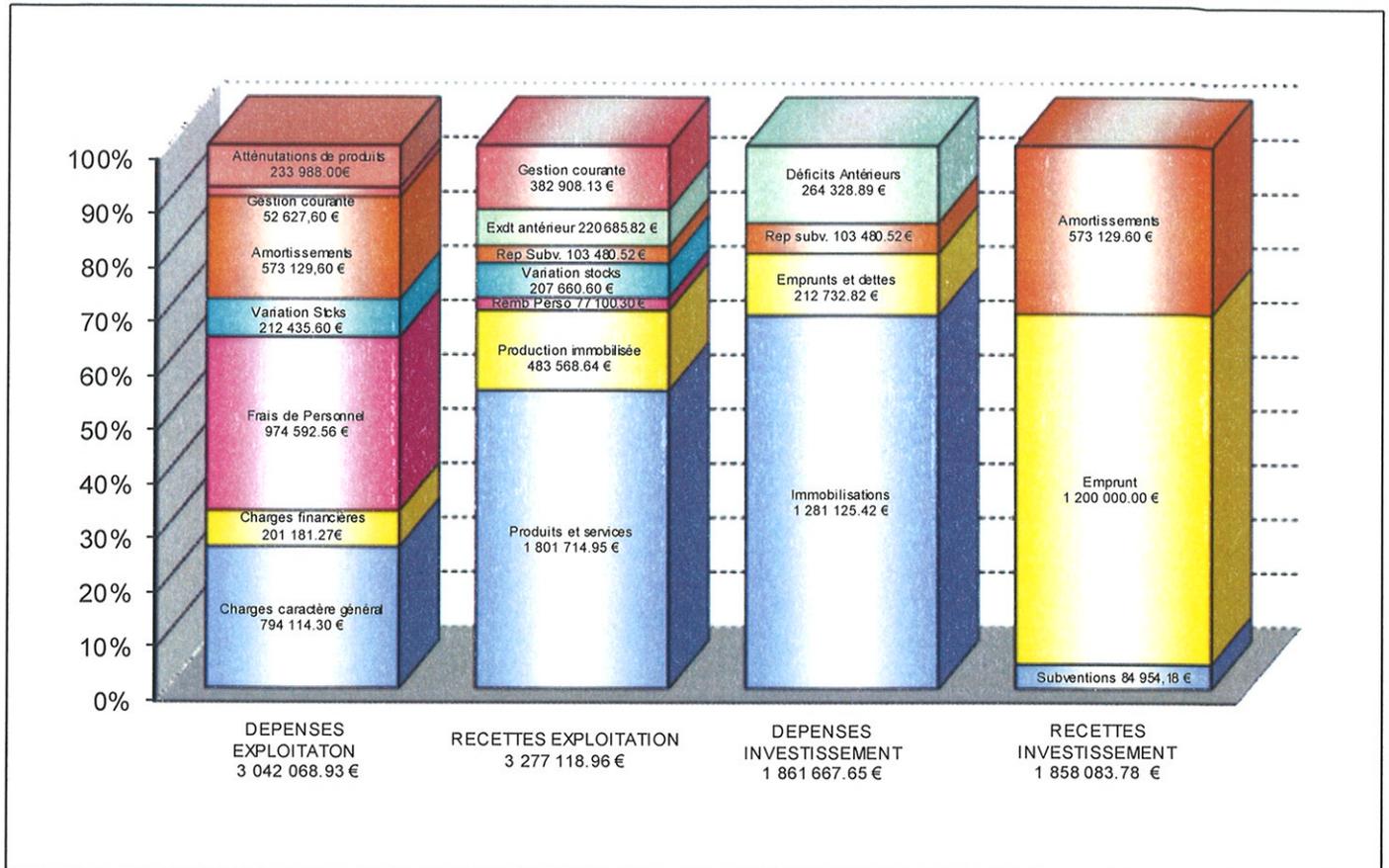
L'évolution de l'endettement des deux services est retracée par les ratios des différentes annuités et capitaux restant dus au 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice sur le nombre d'abonnés.

Il ressort que le taux d'endettement par abonné est en augmentation pour les services eau et assainissement, du fait du désengagement des partenaires financiers (conseil général et agence de l'eau), le SIEPC est amené à emprunter davantage.

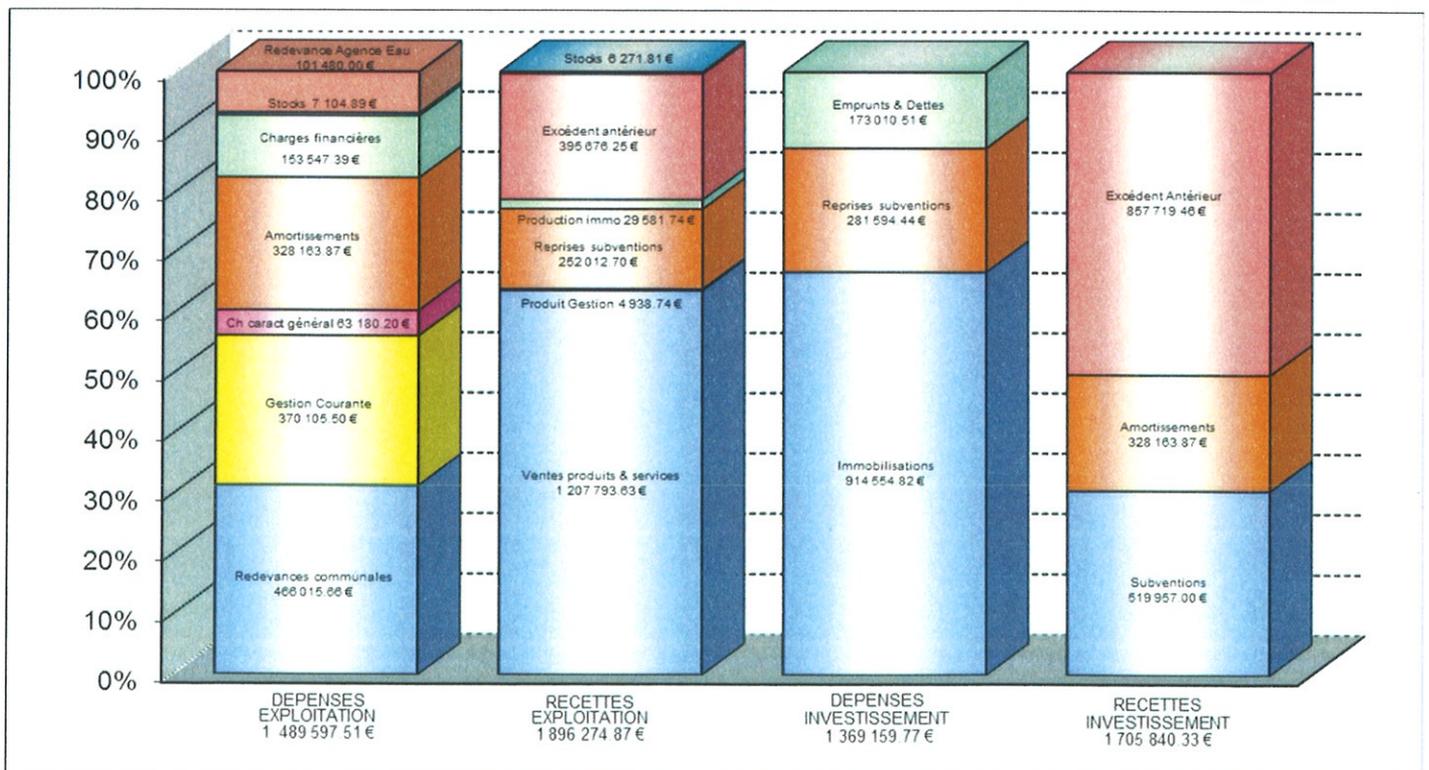


# COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

## Service Eau Potable

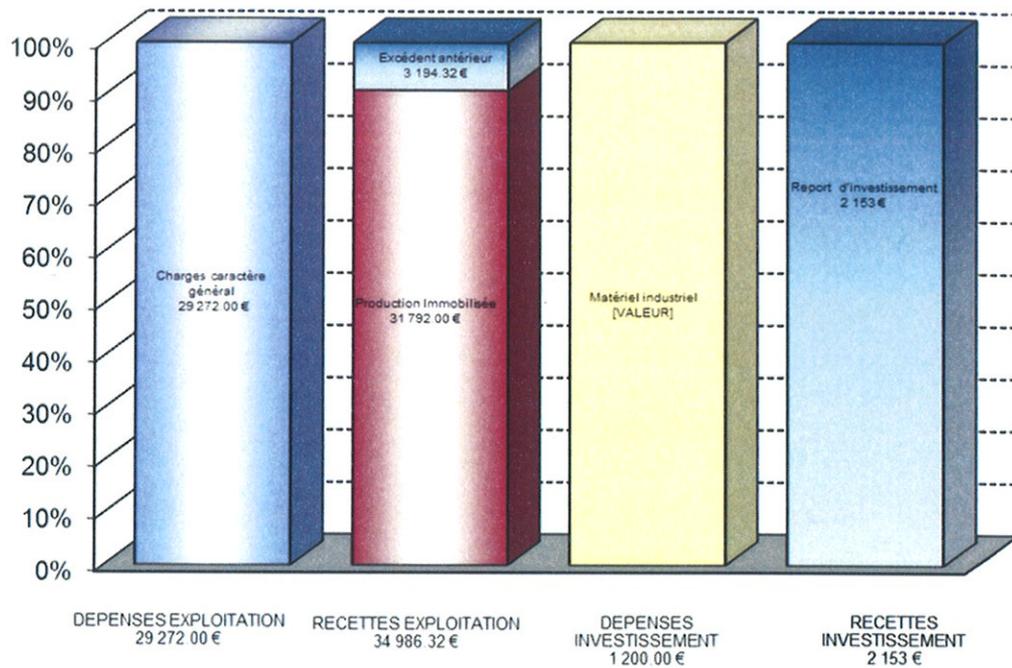


## Service assainissement



# COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

## Service assainissement non collectif



Ce service ne gère aucun actif (réseau, stations etc..) il n'y a pas lieu de réaliser d'important investissement.

# ANNEXES

## Pour mieux comprendre



La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment Entérocoque et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.



La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.



Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.



Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.



Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisation en plomb est suspectée.

La présence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualités très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente de mesures correctives, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

## Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- > Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- > Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- > Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles.

*Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression ni ajout. Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs.*

Pour en savoir plus...

[www.ars.rhonealpes.sante.fr](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr)

[www.sante-sports.gouv.fr](http://www.sante-sports.gouv.fr)

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE  
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ



L'Agence Régionale  
de Santé Rhône-Alpes  
vous informe...

Quelle eau  
buvez-vous ?

De la source  
à la consommation,  
des contrôles réguliers  
pour votre santé

Bilan Qualité

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE  
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ

# Bilan Qualité 2013

## D'où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli  
et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 28.1 °F -  
maxi : 29.5 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 11.8 mg/l -  
maxi : 17.8 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de  
nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.05 mg/l -  
maxi : 0.06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1 µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0.16  
µg/l (Métolachlore)

Eau non conforme



Tous les résultats des analyses  
pour les autres paramètres sont  
conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau syndical du PLATEAU DE CRÉMIEU regroupant Optevoz, St Baudille de la Tour, et Charrette. Le réseau est exploité en régie par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu.

### Origine de l'eau :

L'eau provient du champ captant de Pré Bonnet, situé sur la commune d'Optevoz.

### Traitement :

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par dioxyde de chlore.

## NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par le Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu sur le réseau du Plateau de Crémieu, au cours de l'année 2013, présente une bonne qualité bactériologique.

Des traces de pesticides au dessus de la limite réglementaire ont été mises en évidence. L'eau distribuée est non conforme mais ne présente pas de risque sanitaire pour la consommation. Toutes informations complémentaires sur les mesures mises en œuvre et l'évolution de la qualité sont disponibles auprès du syndicat.

L'eau est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les autres paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement sante de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

# Bilan Qualité 2013

D'où vient l'eau  
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli  
et entérocoques/100ml

7 résultats conformes sur 7  
analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 26.7 °F -  
maxi : 27.1 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 9.2 mg/l -  
maxi : 24.4 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de  
nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.06 mg/l -  
maxi : 0.06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1 µg/l

Valeur maximum en pesticides :  
0.036 µg/l

Eau Conforme - teneur inférieure à la  
limite de qualité



Tous les résultats des analyses  
pour les autres paramètres sont  
conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable  
par le **réseau syndical D'ANNOISIN-  
CHATELANS**, exploité en régie par le  
Syndicat Intercommunal des Eaux du  
Plateau de Crémieu.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du puits de l'Etang du Bas, situé sur la  
commune de Siccieu St Julien et Carisieu.

**Traitement :**

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection  
par dioxyde de chlore.

## Nos conclusions

L'eau distribuée par le Syndicat des  
eaux du Plateau de Crémieu sur le  
**réseau d'Annoisin-Châtellans**, au  
cours de l'année 2013, présente  
une qualité bactériologique  
satisfaisante.

Elle est par ailleurs conforme aux  
limites réglementaires fixées pour  
les paramètres chimiques  
recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

# Bilan Qualité 2013

## D'où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli  
et entérocoques/100ml

**6 résultats conformes sur 6  
analyses**

**Eau de qualité satisfaisante**



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 25.8 °F -  
maxi : 37.6 °F

**Eau moyennement minéralisée à dure**



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 13 mg/l -  
maxi : 21.5 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de  
nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l -  
maxi : 0.07 mg/l

**Eau conforme, peu fluorée**



Limite de qualité : 0,1 µg/l  
Valeur maximum en pesticides :  
0.12 µg/l (Métolachlore aux captages  
de Pré Bonnet)

**Eau occasionnellement non conforme**



Tous les résultats des analyses  
pour les autres paramètres sont  
conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par  
**le réseau syndical de LA BALME LES  
GROTTES**, exploité en régie par le  
Syndicat Intercommunal des Eaux du  
Plateau de Crémieu.

**Origine de l'eau :**  
L'eau provient du puits de la Salette situé sur la  
commune de la Balme des Grottes, du champ captant  
de Pré Bonnet situé sur la commune d'Optevoz, et du  
captage des Barmettes situé sur la commune d'Hyères  
Sur Amby.

**Traitement :**  
L'eau est distribuée après un traitement de désinfection  
au dioxyde de chlore.

## Nos conclusions

L'eau distribuée par le Syndicat des Eaux du  
Plateau de Crémieu sur **le réseau de la Balme  
les Grottes**, au cours de l'année 2013, présente  
une qualité bactériologique satisfaisante.  
Des traces de pesticides au dessus de la limite  
réglementaire ont cependant été ponctuellement  
mises en évidence. L'eau distribuée est  
occasionnellement non conforme, mais ne  
présente pas de risque sanitaire pour la  
consommation. Toutes informations  
complémentaires sur les mesures mises en  
œuvre et l'évolution de la qualité sont  
disponibles auprès du syndicat des eaux.  
L'eau est par ailleurs conforme aux limites  
réglementaires fixées pour les autres  
paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est  
organisé par le service environnement sante de  
la Délégation Départementale de l'Agence  
Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire  
agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource,  
à la production après traitement ou en sortie  
de réservoir; et au robinet du consommateur.  
Le nombre d'analyses effectuées dépend du  
nombre d'habitants desservis et des débits de  
production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences  
de qualité de deux types : des limites de qualité  
pour les paramètres dont la présence dans  
l'eau peut induire des risques sanitaires à court  
ou à long terme et des références de qualité  
pour des paramètres indicateurs de pollution  
ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller  
en permanence la qualité de l'eau par un examen  
régulier des installations et un programme de  
test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis  
en place afin de préserver la ressource en eau  
des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire  
sont régulièrement adressés et affichés à la  
mairie de votre commune.

# Bilan Qualité 2013

## D'où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

**8 résultats conformes sur 8 analyses**

**Eau de qualité satisfaisante**



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 25.8 °F - maxi : 29.5 °F

**Eau moyennement minéralisée**



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 11.5 mg/l - maxi : 16.6 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.05 mg/l - maxi : 0.07 mg/l

**Eau conforme, peu fluorée**



Limite de qualité : 0,1 µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0.092 µg/l (Métolachlore)

**Eau Conforme - teneur inférieure à la limite de qualité**



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le **réseau syndical bas service des Barmettes** regroupant Hières-sur-Amby, Vernas et Leyrieu. Le réseau est exploité en régie par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu.

### Origine de l'eau :

L'eau provient du champ captant de Pré Bonnet, situé sur la commune d'Optevoz, et du forage du Val d'Amby (ou des Barmettes), situé sur la commune de Hières sur Amby.

### Traitement :

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par dioxyde de chlore.

## NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par le Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu sur le réseau bas service des Barmettes, au cours de l'année 2013, présente une qualité bactériologique satisfaisante.

L'eau est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

# Bilan Qualité 2013

D'où vient l'eau  
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli  
et entérocoques/100ml

9 résultats conformes sur 9  
analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 27.6 °F -  
maxi : 28.5 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 9.3 mg/l -  
maxi : 12.4 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de  
nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.08 mg/l -  
maxi : 0.08 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0  
µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses  
pour les autres paramètres sont  
conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau  
potable par le **réseau syndical de  
DIZIMIEU**, exploité en régie par le  
Syndicat Intercommunal des Eaux  
du Plateau de Crémieu.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du puits de Bourbou, situé sur la commune  
de Dizimieu.

**Traitement :**

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection  
par dioxyde de chlore.

## Nos conclusions

L'eau distribuée par le Syndicat des  
eaux du Plateau de Crémieu sur le  
**réseau de Dizimieu**, au cours de  
l'année 2013, présente une qualité  
bactériologique satisfaisante.

Elle est par ailleurs conforme aux  
limites réglementaires fixées pour  
les paramètres chimiques  
recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est  
organisé par le service environnement santé de  
la Délégation Départementale de l'Agence  
Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire  
agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource,  
à la production après traitement ou en sortie  
de réservoir, et au robinet du consommateur.  
Le nombre d'analyses effectuées dépend du  
nombre d'habitants desservis et des débits de  
production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences  
de qualité de deux types : des limites de qualité  
pour les paramètres dont la présence dans  
l'eau peut induire des risques sanitaires à court  
ou à long terme et des références de qualité  
pour des paramètres indicateurs de pollution  
ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller  
en permanence la qualité de l'eau par un examen  
régulier des installations et un programme de  
test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis  
en place afin de préserver la ressource en eau  
des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire  
sont régulièrement adressés et affichés à la  
mairie de votre commune.

# Bilan Qualité 2013

D'où vient l'eau  
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli  
et entérocoques/100ml

4 résultats conformes sur 4  
analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 25.7 °F -  
maxi : 27.6 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 4.1 mg/l -  
maxi : 4.9 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de  
nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.1 mg/l -  
maxi : 0.1 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1 µg/l

Valeur maximum en pesticides :  
0.026 µg/l

Eau Conforme - teneur inférieure à la  
limite de qualité



Tous les résultats des analyses  
pour les autres paramètres sont  
conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau  
potable par le **réseau syndical de  
PARMILIEU**, exploité en régie par  
le Syndicat Intercommunal des  
Eaux du Plateau de Crémieu.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du puits de Longchamp, situé sur la  
commune de Vertrieu et exploitant la nappe alluviale du  
Rhône.

**Traitement :**

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection  
par dioxyde de chlore.

## NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par le Syndicat des  
eaux du Plateau de Crémieu sur le  
**réseau de Parmilieu**, au cours de  
l'année 2013, présente une qualité  
bactériologique satisfaisante.

Elle est par ailleurs conforme aux  
limites réglementaires fixées pour  
les paramètres chimiques  
recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

# Bilan Qualité 2013

## D'où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli  
et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

**Eau de très bonne qualité**



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 24.4 °F -  
maxi : 29.5 °F

**Eau moyennement minéralisée**



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 5.2 mg/l -  
maxi : 23.8 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de  
nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.05 mg/l -  
maxi : 0.07 mg/l

**Eau conforme, peu fluorée**



Limite de qualité : 0,1 µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0.11  
µg/l (métolachlore aux captages de  
Pré Bonnet)

**Eau occasionnellement non conforme**



Tous les résultats des analyses  
pour les autres paramètres sont  
conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par  
le réseau syndical de TIGNIEU  
JAMEYZIEU ET ST ROMAIN DE  
JALIONAS, exploité en régie par le  
Syndicat Intercommunal des Eaux du  
Plateau de Crémieu.

**Origine de l'eau :**  
L'eau provient du champ captant de Pré Bonnet situé sur la  
commune d'Optevoz, du captage des Barmettes situé sur  
la commune d'Hyères Sur Amby, et, en appoint, du puits  
d'"Anthon" et du forage des "Bruyères" appartenant au  
SIVOM de Pont de Chéry. Le forage de Chozelle situé sur  
la commune de Tignieu Jameyzieu n'est utilisé qu'en  
appoint exceptionnel.

**Traitement :**  
L'eau est distribuée après un traitement de désinfection  
par chloration.

## Nos conclusions

L'eau distribuée par le Syndicat des eaux du  
Plateau de Crémieu sur le réseau de Tignieu  
Jameyzieu et St Romain de Jalionas, au cours  
de l'année 2013, présente une très bonne qualité  
bactériologique.

Des traces de pesticides au dessus de la limite  
réglementaire ont été ponctuellement mises en  
évidence. L'eau distribuée est occasionnellement  
non conforme, mais ne présente pas de risque  
sanitaire pour la consommation. Toutes  
informations complémentaires sur les mesures  
mises en œuvre et l'évolution de la qualité sont  
disponibles auprès du syndicat.

L'eau est par ailleurs conforme aux limites de  
qualité fixées pour les autres paramètres  
chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est  
organisé par le service environnement santé de  
la Délégation Départementale de l'Agence  
Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire  
agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource,  
à la production après traitement ou en sortie  
de réservoir, et au robinet du consommateur.  
Le nombre d'analyses effectuées dépend du  
nombre d'habitants desservis et des débits de  
production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences  
de qualité de deux types : des limites de qualité  
pour les paramètres dont la présence dans  
l'eau peut induire des risques sanitaires à court  
ou à long terme et des références de qualité  
pour des paramètres indicateurs de pollution  
ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller  
en permanence la qualité de l'eau par un examen  
régulier des installations et un programme de  
test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis  
en place afin de préserver la ressource en eau  
des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire  
sont régulièrement adressés et affichés à la  
mairie de votre commune.

# Bilan Qualité 2013

D'où vient l'eau  
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli  
et entérocoques/100ml

**7 résultats conformes sur 7 analyses**

**Eau de qualité satisfaisante**



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 26.7 °F -  
maxi : 29.5 °F

**Eau moyennement minéralisée**



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 9.2 mg/l -  
maxi : 23.9 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.06 mg/l -  
maxi : 0.06 mg/l

**Eau conforme, peu fluorée**



Limite de qualité : 0,1 µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0.16  
µg/l (Métolachlore aux captages de  
Pré Bonnet)

**Eau non conforme**



Tous les résultats des analyses  
pour les autres paramètres sont  
conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable  
par le **réseau syndical de SICCIEU  
ST JULIEN ET CARISIEU**, exploité en  
régie par le Syndicat Intercommunal  
des Eaux du Plateau de Crémieu.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du puits de l'Etang du bas, situé sur la  
commune de Siccieu St Julien et Carisieu, et du champ  
captant de Pré Bonnet situé sur la commune d'Optevoz.

**Traitement :**

L'eau provenant du champ captant de Pré Bonnet et celle  
provenant du puits de l'Etang du Bas sont distribuées  
après un traitement de désinfection par dioxyde de chlore.

## NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par le Syndicat des eaux du  
Plateau de Crémieu sur le **réseau de Siccieu  
St Julien et Carisieu**, au cours de l'année  
2013, présente une qualité bactériologique  
satisfaisante.

Des traces de pesticides au dessus de la  
limite réglementaire ont été mises en  
évidence. L'eau distribuée est non conforme  
mais ne présente pas de risque sanitaire pour  
la consommation. Toutes informations  
complémentaires sur les mesures mises en  
œuvre et l'évolution de la qualité sont  
disponibles auprès du syndicat.

L'eau est par ailleurs conforme aux limites  
réglementaires fixées pour les autres  
paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est  
organisé par le service environnement santé de  
la Délégation Départementale de l'Agence  
Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire  
agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource,  
à la production après traitement ou en sortie  
de réservoir, et au robinet du consommateur.  
Le nombre d'analyses effectuées dépend du  
nombre d'habitants desservis et des débits de  
production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences  
de qualité de deux types : des limites de qualité  
pour les paramètres dont la présence dans  
l'eau peut induire des risques sanitaires à court  
ou à long terme et des références de qualité  
pour des paramètres indicateurs de pollution  
ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller  
en permanence la qualité de l'eau par un examen  
régulier des installations et un programme de  
test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis  
en place afin de préserver la ressource en eau  
des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire  
sont régulièrement adressés et affichés à la  
mairie de votre commune.

# Bilan Qualité 2013

D'où vient l'eau  
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli  
et entérocoques/100ml

5 résultats conformes sur 5  
analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 25.7 °F -  
maxi : 27.6 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 4.1 mg/l -  
maxi : 4.9 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de  
nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.1 mg/l -  
maxi : 0.1 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1 µg/l

Valeur maximum en pesticides :  
0.026 µg/l

Eau Conforme - teneur inférieure à la  
limite de qualité



Tous les résultats des analyses  
pour les autres paramètres sont  
conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau  
potable par le **réseau syndical de  
VERTRIEU**, exploité en régie par  
le Syndicat Intercommunal des  
Eaux du Plateau de Crémieu.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du puits de Longchamp situé sur la  
commune de Vertrieu et exploitant la nappe alluviale du  
Rhône.

**Traitement :**

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par  
dioxyde de chlore.

## Nos conclusions

L'eau distribuée par le Syndicat des  
eaux du Plateau de Crémieu sur le  
**réseau de Vertrieu**, au cours de  
l'année 2013, présente une qualité  
bactériologique satisfaisante.

Elle est par ailleurs conforme aux  
limites réglementaires fixées pour  
les paramètres chimiques  
recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est  
organisé par le service environnement sante de  
la Délégation Départementale de l'Agence  
Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire  
agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource,  
à la production après traitement ou en sortie  
de réservoir, et au robinet du consommateur.  
Le nombre d'analyses effectuées dépend du  
nombre d'habitants desservis et des débits de  
production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences  
de qualité de deux types : des limites de qualité  
pour les paramètres dont la présence dans  
l'eau peut induire des risques sanitaires à court  
ou à long terme et des références de qualité  
pour des paramètres indicateurs de pollution  
ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller  
en permanence la qualité de l'eau par un examen  
régulier des installations et un programme de  
test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis  
en place afin de préserver la ressource en eau  
des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire  
sont régulièrement adressés et affichés à la  
mairie de votre commune.

# Bilan Qualité 2013

## D'où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

4 résultats conformes sur 4 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 27.7 °F - maxi : 27.7 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 10 mg/l - maxi : 12 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Teneur non mesurée



Limite de qualité : 0,1 µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0.29 µg/l (Anthraquinone)

Eau non conforme



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le **réseau syndical de la RAMA**, exploité en régie par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu.

### Origine de l'eau :

L'eau provient de la source de la Rama, située sur la commune de Siccieu St Julien et Carisieu.

### Traitement :

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par chloration.

## Nos conclusions

L'eau distribuée par le Syndicat des eaux du Plateau de Crémieu sur le **réseau de la Rama**, au cours de l'année 2013, présente une qualité bactériologique satisfaisante.

Des traces de pesticides au dessus de la limite réglementaire ont été mises en évidence. L'eau distribuée est non conforme, mais ne présente pas de risque sanitaire pour la consommation. Toutes informations complémentaires sur les mesures mises en œuvre et l'évolution de la qualité sont disponibles auprès du syndicat.

L'eau est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les autres paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement sante de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

# En payant votre facture d'eau, vous protégez l'eau

**14 % du montant de votre facture d'eau** est un impôt de solidarité pour l'eau. Il permet que chaque Français où qu'il soit ait un accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Concrètement vous payez sur votre facture **0,043 c€ par litre d'eau du robinet** qui est confié à une **caisse de solidarité** appelée « **agence de l'eau** », établissement public de l'État dédié à la **protection de l'eau et garant de l'intérêt général**. Elle le réinvestit en subventions aux collectivités pour traiter les eaux usées et mettre aux

normes les stations d'épuration (157 M€/an), renouveler les réseaux d'eau potable fuyards et économiser l'eau (44 M€/an), protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates (48 M€/an), restaurer le fonctionnement naturel des rivières (69 M€/an) pour que l'eau reste bonne.

## Grâce à cette fiscalité sur l'eau,



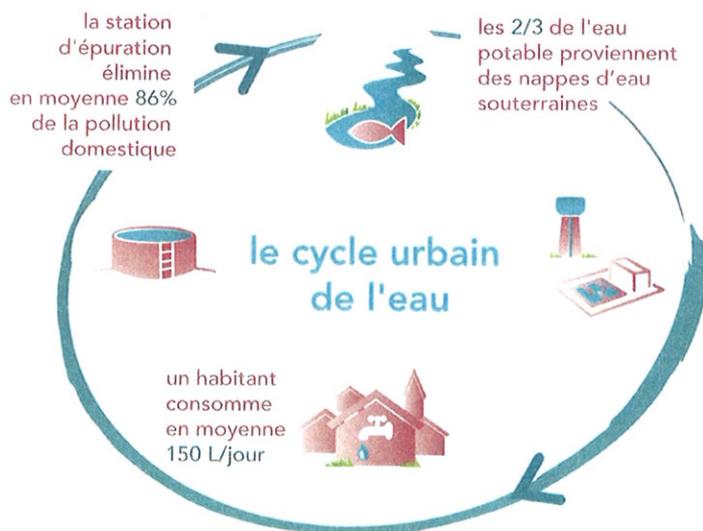
le parc des **stations d'épuration** des grandes villes est désormais **aux normes**, ce qui a permis de diviser par 10 en 20 ans la pollution des rivières par les rejets domestiques. Les efforts portent maintenant sur les stations d'épuration des communes rurales.



des **aides sont données aux agriculteurs** pour arrêter les pollutions par les pesticides et les nitrates dans les zones où est puisée l'eau naturelle pour faire de l'eau potable.



les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges, seuils qui barrent le cours d'eau) sont détruits pour **redonner à la rivière un fonctionnement naturel**, ce qui améliore l'eau.



**Au total, la qualité des rivières progresse. Ces 4 dernières années, 16% des rivières ont gagné une classe de qualité et les poissons reviennent.**

En 3 ans, les jeunes anguilles ont été multipliées par 6 dans l'étang du Vaccarès en Camargue ; une centaine d'aloses ont été à nouveau vues pour la 1<sup>re</sup> fois en 2013 dans le Gardon (premier affluent aval du Rhône). A Lyon, 17 espèces de poissons ont à nouveau franchi le Rhône grâce à une rivière artificielle créée en 2013 pour contourner le barrage de Jons. Partout la baisse des pollutions profite aux poissons.

**50% des rivières ne sont pas encore en bon état à cause des pollutions par les pesticides et des défigurations qu'elles ont subies.**



Télécharger l'appli  
qualité rivière



[www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)  
**le 1<sup>er</sup> site**  
d'actualités sur l'eau

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



# SAUVONS L'EAU!

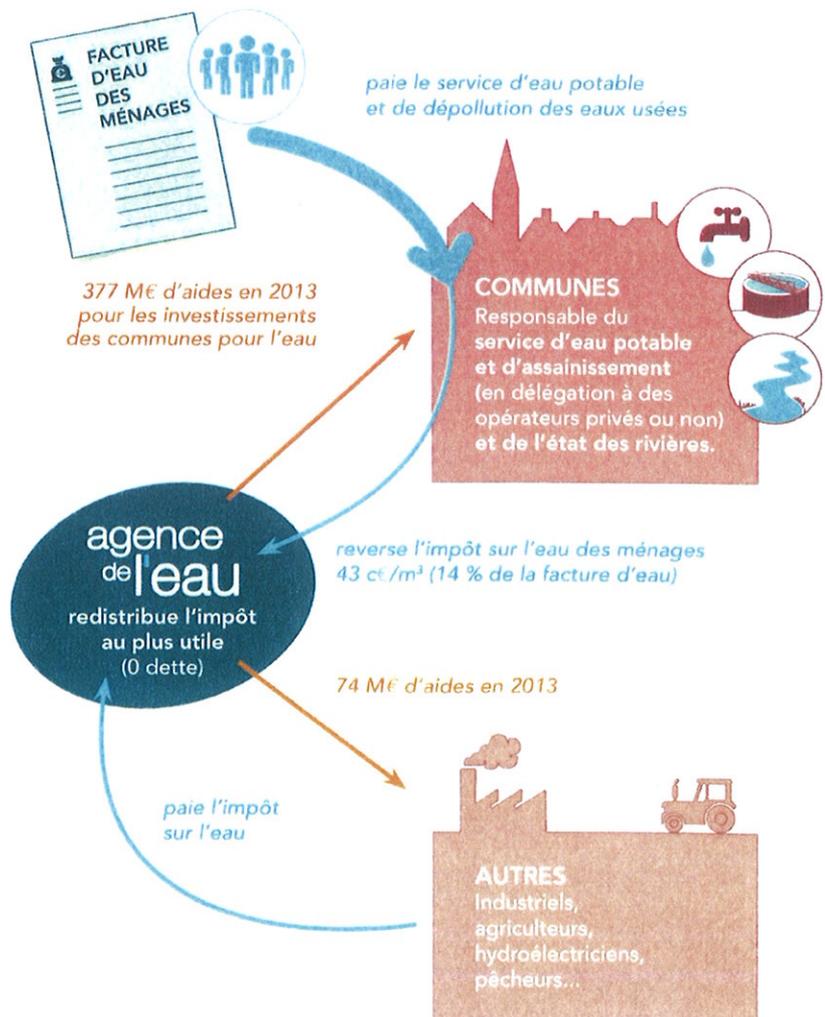
## UNE FISCALITÉ QUI A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau en France est de 3,91 € TTC/m<sup>3</sup> et de 3,55 € TTC/m<sup>3</sup> dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse (données SISPEA). 14 % du montant de la facture d'eau représente l'impôt sur l'eau versé à l'agence de l'eau, en plus des impôts des industriels et des agriculteurs, calculés selon le principe pollueur-payeur.

Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2013

## > Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (37,5 millions €)

258 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 35,3 millions m<sup>3</sup> en 2013 soit la consommation d'une ville de 500 000 habitants.

## > Pour dépolluer les eaux (122 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

217 stations d'épuration aidées en 2013, dont 7 en Corse. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

## > Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (41 millions €)

2574 agriculteurs aidés en 2013 pour s'équiper d'une aire de lavage pour les pulvérisateurs de pesticides ou de matériel pour réduire l'utilisation des pesticides.

22 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

## > Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (15 millions €)

35 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

## > Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (53,4 millions €)

1035 km de rivières restaurées ou entretenues et 80 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1220 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 270 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telles une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

## > Pour la solidarité internationale (4 millions €)

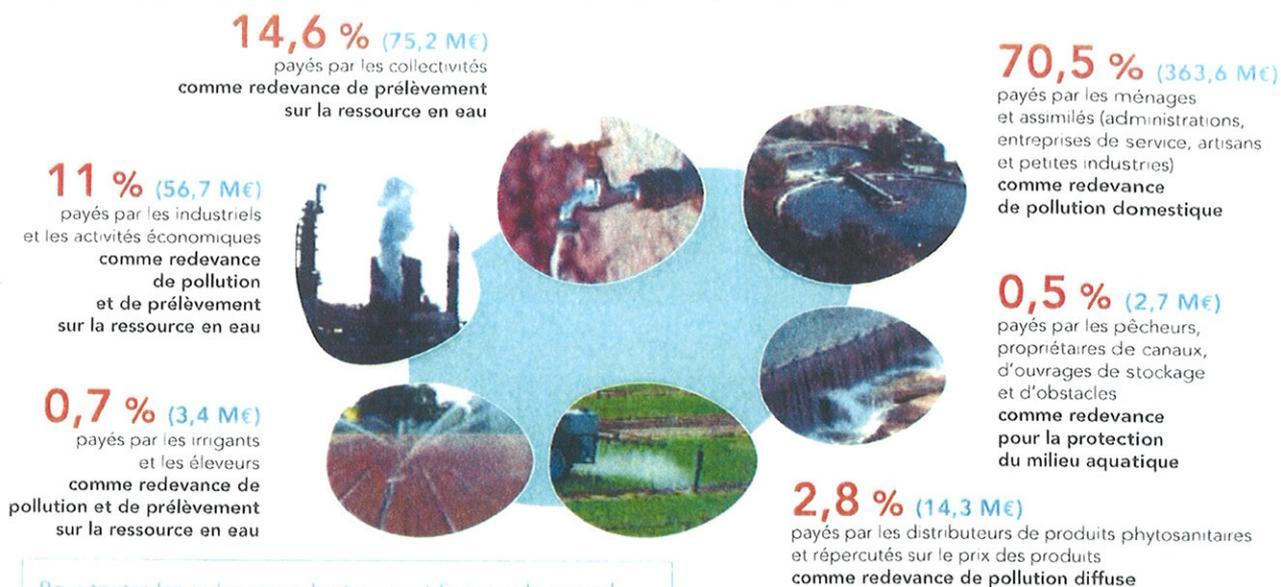
78 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2014

## 515,8 M€ DE REDEVANCES EN 2014

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

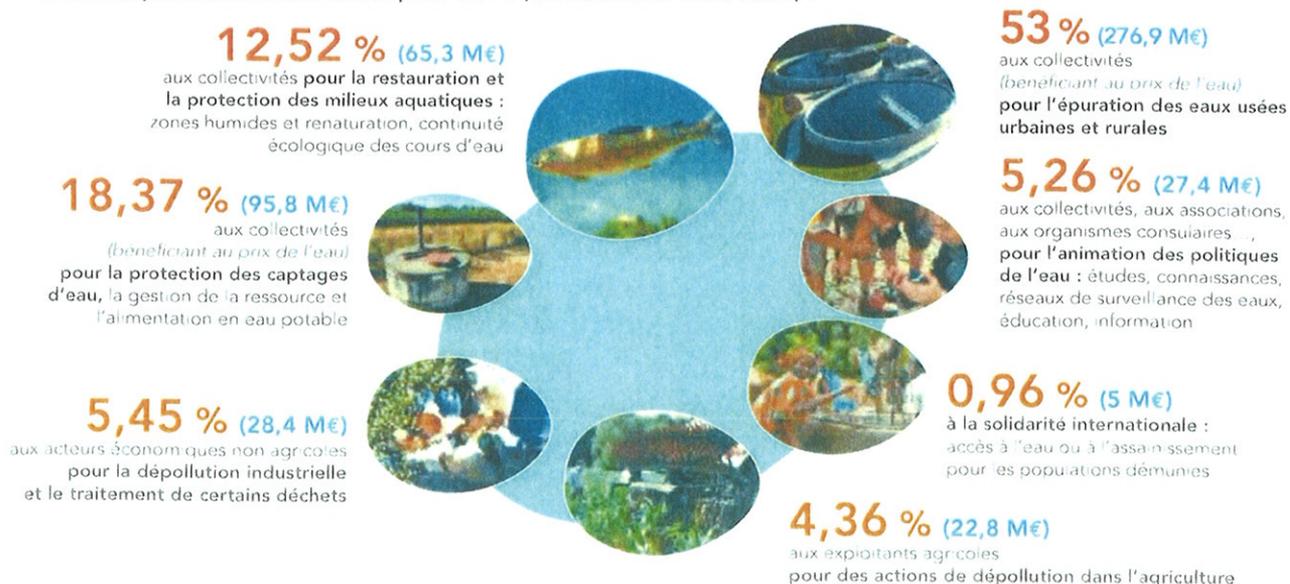


Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

Montant prévisionnel des aides pour 2014 (actualisation mars 2014) :



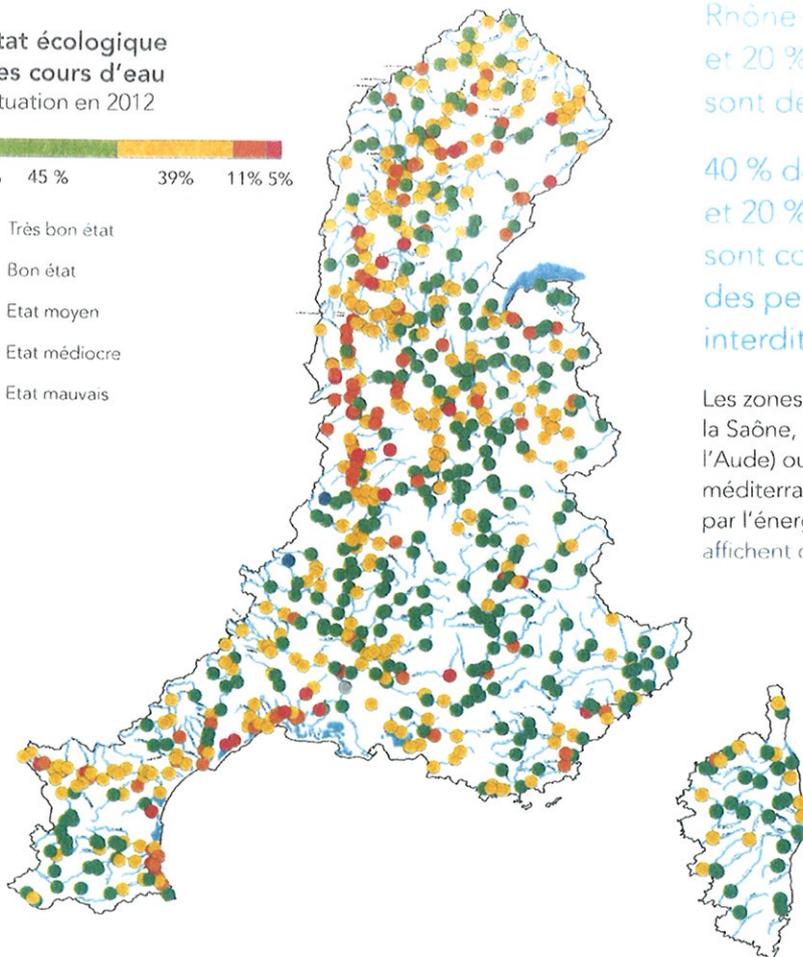
Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

# QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique  
des cours d'eau  
Situation en 2012



- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Etat mauvais

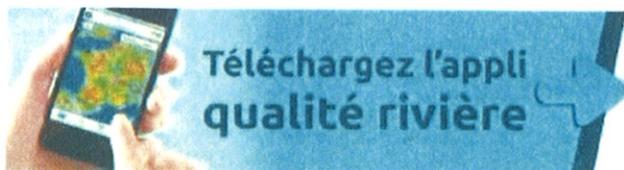


60 % des rivières du bassin Rhône-Méditerranée et 20 % en Corse sont déformées.

40 % des cours d'eau et 20 % des nappes sont contaminés par des pesticides, dont certains interdits.

Les zones d'agriculture intensive (bassin de la Saône, vallée du Rhône, Lauragais dans l'Aude) ou fortement urbanisées (pourtour méditerranéen) et les cours d'eau impactés par l'énergie hydraulique (nord des Alpes) affichent des états moyens à mauvais.

Données : rapport annuel de l'agence de l'eau sur la qualité des rivières.



Téléchargez l'appli  
qualité rivière



La nouvelle application  
mobile des agences  
de l'eau pour connaître  
la qualité des rivières.

## Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

## Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



**SAUVONS L'EAU!**

[www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)  
le 1<sup>er</sup> site  
d'actualités sur l'eau

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE  
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07  
Tel : 04 72 71 26 00  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)